

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

COMPTE RENDU INTEGRAL — 33^e SEANCE

1^{re} Séance du Lundi 15 Juin 1970.

SOMMAIRE

1. — Election d'un député (p. 2637).
2. — Préparation du VI^e Plan. — Discussion d'un projet de loi (p. 2637).
M. Chaban-Delmas, Premier ministre.
MM. Rivain, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Lemaire, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges; Ribadeau Dumas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.
Suspension et reprise de la séance (p. 2646).
M. Bellencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire.
3. — Ordre du jour (p. 2651).

PRESIDENCE DE M. ACHILLE PERETTI

La séance est ouverte à quinze heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

* (1 f.)

— 1 —

ELECTION D'UN DEPUTE

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre de l'intérieur une communication, faite en application de l'article L. O. 179 du code électoral, de laquelle il résulte que M. Pierre de Bénouville a été élu le 14 juin 1970 député de la 12^e circonscription de Paris. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

— 2 —

PREPARATION DU VI^e PLAN

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan (n° 1184, 1203, 1231, 1236).

La parole est à M. le Premier ministre. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, conformément à la loi du 4 août 1962, le Gouvernement vous présente aujourd'hui les options principales destinées, dans son esprit, à commander la préparation et l'élaboration finale du VI^e Plan.

Que le débat dans lequel vous allez vous engager soit essentiel pour la vie nationale, personne ici n'en doute. Pour sa part, le Gouvernement tient à marquer à nouveau toute l'importance qu'il attache à la planification du développement économique et social. L'élaboration périodique d'un Plan est, en effet, pour la nation, un moyen irremplaçable de prendre une vue d'ensemble des objectifs qu'elle entend se fixer et des efforts nécessaires pour les atteindre, et cela afin de faire prévaloir la volonté des hommes dans l'évolution des choses.

Une telle planification n'est toutefois pas aisée. Dans un monde soumis à des changements techniques et à des mouvements économiques de plus en plus rapides et où l'intensification des échanges rend les nations de plus en plus dépendantes les unes des autres, c'est presque une gageure de vouloir, cinq ans à l'avance, planifier le développement. L'économie française sera, en effet, inévitablement influencée par les variations difficilement prévisibles de la conjoncture mondiale et ses propres possibilités de développement dépendront de façon étroite de ce qui se passera ou ne se passera pas alentour ou plus loin encore.

Il y a davantage. Le développement économique et social, dans une économie décentralisée et dans une société libre, ne dépend pas seulement des pouvoirs publics, mais, très profondément, du comportement et de l'action de chacun de leurs grands partenaires économiques et sociaux. Ceux-ci, j'y reviendrai, sont très étroitement associés à l'élaboration du Plan. Mais le Plan ne saurait les contraindre. Qu'il s'agisse des entreprises, des syndicats de travailleurs ou des autres agents de la vie économique et sociale, ils demeurent libres d'agir en fonction de leurs objectifs propres, de leurs intérêts propres et de la façon dont ils les conçoivent, ainsi que de l'évolution effective du marché, même si celle-ci s'écarte profondément des prévisions du Plan.

De cet état de choses résultent plusieurs conséquences. Tout d'abord, il est clair que, si le Plan méconnaissait les aspirations profondes des divers agents de la vie économique, il se condamnerait lui-même à l'échec.

Mais, d'un autre côté, il est illusoire de penser que, dans une société comme la nôtre, le Plan puisse recueillir sur chacun de ses points l'accord entier de chacun des groupes économiques et sociaux, ou l'engagement de la part de ces groupes de conformer, pendant cinq ans, leur comportement à chacune des recommandations contenues dans le Plan.

Ainsi, le Plan ne peut-il être ni un véritable contrat en bonne et due forme, revêtu de la signature de tous les responsables de la vie économique et sociale du pays, ni davantage un acte unilatéral des pouvoirs publics, précisément parce que, dans une société ouverte et décentralisée, les pouvoirs publics ne sont que l'un des agents du développement, tout en étant celui qui est chargé de faire ressortir et respecter l'intérêt général.

En définitive, puisqu'il faut trancher, et que seul le pouvoir politique peut le faire, le Plan doit être effectivement établi sous sa propre responsabilité. Mais, sous peine d'être inefficace, il doit tenir compte au maximum des intentions, des volontés, des projets réels de tous les autres agents économiques, tels qu'ils ont pu apparaître au moment de l'élaboration du Plan. C'est pourquoi, dans notre société, il n'est de planification valable que si elle est démocratique, c'est-à-dire si les choix des pouvoirs publics sont bien éclairés par une consultation approfondie de l'ensemble des groupes économiques et sociaux dont se compose la nation.

Il n'en demeure pas moins que, quelles que soient les précautions prises dans ce sens, les prévisions d'un Plan élaboré et réalisé dans un tel contexte sont inévitablement affectées d'une certaine précarité.

D'aucuns feignent de s'en scandaliser et s'étonnent parfois qu'un Plan adopté cinq ans auparavant ne soit pas réalisé dans chacune de ses parties, dans chacun de ses détails et sous chacun de ses aspects. Cet étonnement, pour ma part, me paraît singulier. Dois-je rappeler que, même dans les pays privés de libertés démocratiques et où la planification a un caractère impératif et où, par conséquent, les prévisions du Plan devraient présenter une bien plus grande certitude que chez nous, la réalisation des plans de développement se heurte à des difficultés qui ne le cèdent en rien à celles que nous pouvons connaître et qui sont même souvent bien plus grandes encore ?

Quoi qu'il en soit, nous devons lucidement tirer les pleines conséquences de l'incertitude qui s'attache nécessairement aux prévisions d'un plan quinquennal.

D'une part, nous devons conférer à notre planification une souplesse suffisante et prévoir des possibilités de réexamen

et de révision telles que, si la réalité vient à s'écarter de certaines des prévisions, le Plan puisse recevoir les adaptations nécessaires et continuer ainsi à guider utilement la vie et la politique économique et sociale. C'est ce que le Gouvernement propose de faire pour le VI^e Plan.

D'autre part, il est nécessaire que nous dissipions toute équivoque sur la signification véritable des prévisions du Plan. Celui-ci n'est pas et ne peut pas être une simple liste de créances sur des richesses non encore produites. Le Plan forme un tout ; chacun de ses éléments est dépendant des autres et subordonné à leur réalisation. Rien ne serait donc plus illusoire de ne retenir du Plan que telle ou telle indication, portant par exemple sur l'emploi des ressources, ni de croire qu'il pourra être réalisé quoi qu'il arrive par ailleurs et, par exemple, quel que soit le montant des ressources réellement produites.

Mais, dans ces conditions, dira-t-on, pourquoi faire un Plan ? A mon avis, rien de ce que je viens d'indiquer ne peut mettre en cause la nécessité de la planification dans notre pays. Aux yeux du Gouvernement cette nécessité se fonde sur trois considérations principales.

En premier lieu, des considérations techniques. C'est précisément parce que l'avenir est incertain, que nous devons nous efforcer de mieux le prévoir. Ce que les experts appellent parfois une gestion prévisionnelle constitue la marque même de l'organisation moderne, et ce qui est vrai pour des entreprises ou pour des administrations n'est pas moins vrai pour la société tout entière.

En second lieu, l'élaboration du Plan constitue un moyen irremplaçable d'information et d'éducation de l'ensemble des agents responsables du progrès économique et social et, en définitive, du pays tout entier. On n'appréciera jamais assez la part, difficilement mesurable, mais certainement grande, qu'à ce seul titre la planification a prise depuis vingt ans dans notre développement.

Enfin et surtout, mesdames et messieurs les députés, s'il est vrai que le Plan ne saurait être un titre de créance, il constitue un acte de volonté et, pour cette raison même, la planification est une institution essentielle pour une démocratie économique. Une société démocratique, c'est-à-dire une société qui veut constamment réduire la part du subi au profit de la part du voulu, la part des habitudes, des injustices et des fatalités au profit d'un développement plus harmonieux, plus conscient et mieux maîtrisé, trouve dans la planification l'instrument nécessaire.

Le Plan est un rendez-vous avec nous-mêmes ; il nous permet périodiquement de nous interroger sur nos problèmes essentiels, en comparant le souhaitable au possible. Plus encore, il nous oblige à prendre clairement parti, à dire ce que nous voulons et à tout mettre en œuvre pour faire ce que nous avons dit. En ce sens, plus que jamais, il constitue la charte de notre développement économique et social.

L'élaboration d'un tel Plan comporte un processus long et complexe, en raison à la fois de l'importance des travaux techniques nécessaires et de l'ampleur des consultations à effectuer.

Les commissions de modernisation du VI^e Plan, dont le dispositif a été modernisé et rajouté, ont été appelées, à partir du mois de septembre de l'année dernière, à réfléchir de façon très ouverte sur l'ensemble des problèmes que pose le développement économique et social au cours des prochaines années.

Naturellement, dans la mesure où ces commissions ont à formuler des vœux, elles ont été amenées — et c'était la règle du jeu — à faire le compte du souhaitable. Il va de soi que le total de ce compte dépasse largement des limites du possible.

C'est pourquoi un effort de choix et de synthèse était nécessaire. Il a été préparé par les travaux de la commission de l'économie générale et du financement et par le commissariat général du Plan.

Au vu de ces travaux, le Gouvernement a arrêté ses choix en ce qui concerne les options du VI^e Plan et les a présentés à l'examen du Conseil économique et social. A nouveau, les questions qui ont été posées à cette assemblée ont été formulées délibérément par le Gouvernement de la façon la plus ouverte, de telle sorte qu'elle puisse très librement exprimer ses avis et ses suggestions sur l'ensemble des problèmes majeurs des cinq prochaines années.

A la suite de ces débats, le Gouvernement a introduit dans son rapport deux séries de modifications : les unes, destinées à tenir compte, dans toute la mesure du possible, des avis du Conseil économique et social ; les autres, visant à rendre plus précises à votre intention les options présentées par le Gouvernement. C'est ainsi notamment qu'un certain nombre d'indications chiffrées supplémentaires ont été introduites dans le rapport qui vous est présenté sur les options.

Telle est donc, mesdames et messieurs les députés, la genèse des options gouvernementales qui vous sont aujourd'hui pré-

sentées. Bien entendu — et je ne saurais trop le souligner — il ne s'agit pour l'instant que d'options. Nous aurons, dans moins d'un an, et cette fois sur le Plan lui-même, un nouveau débat qui sera précédé d'une consultation très approfondie des commissions de modernisation ainsi que du Conseil économique et social.

C'est dire qu'il ne faut pas attendre, ni du rapport que vous présente le Gouvernement, ni du débat qui va s'instaurer maintenant au Parlement, qu'ils règlent dès à présent l'ensemble des problèmes relevant de la planification nationale, moins encore qu'ils le fassent avec le degré de détails que l'on peut attendre d'un Plan. Bien au contraire, ce débat sur les options doit être, pour nous tous, l'occasion — je dirais volontiers que c'est une occasion unique qui se présente tous les cinq ans — de reposer dans ce qu'ils ont de plus fondamental les problèmes de notre développement, en laissant pour la phase suivante des travaux tout ce qui concerne la mise au point précise des stratégies et des moyens.

Tel est l'esprit dans lequel le Gouvernement a élaboré les options qu'il vous présente, tel est aussi l'esprit dans lequel il souhaite, dans un souci de méthode, que s'engagent vos débats.

Il me reste à souligner le caractère très particulier de la loi sur les options du Plan. Elle ne constitue pas un ensemble de dispositions juridiques contraignantes, comme une loi ordinaire, mais a pour seul objet d'approuver un rapport d'orientation. Quant à ce rapport lui-même, sa principale vertu est celle de la cohérence. Il n'est donc pas possible, pour le vote d'une telle loi, et chacun le comprendra, de recourir à la procédure habituelle comportant des votes distincts sur des amendements : la cohérence même des options risquerait d'être tout à fait compromise par une telle procédure.

Le Gouvernement demandera donc à l'Assemblée de se prononcer par un vote unique sur le projet de loi. Mais, bien entendu, il tiendra le plus grand compte des avis que vous aurez exprimés et ne se refusera pas, dans la mesure où la cohérence du projet d'options n'en sera pas affectée, à modifier sur tel ou tel point, par voie de lettres rectificatives, la rédaction, nécessairement imparfaite, du rapport soumis à votre approbation.

En outre, je me réserve d'intervenir à nouveau à la fin de vos débats pour vous indiquer quels enseignements le Gouvernement aura retirés pour sa part des délibérations de votre Assemblée, notamment quant aux instructions qu'il aura à donner au commissariat général du Plan et aux commissions de modernisation pour la seconde et dernière phase des travaux de préparation du Plan.

Ainsi pourront être préservées, je le pense, à la fois la possibilité d'un dialogue ouvert et constructif entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement, et aussi la cohérence indispensable des options du Plan.

A travers ces options, qu'il appartient à M. le ministre délégué, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, de vous exposer, c'est toute la politique économique et sociale des prochaines années qui est en cause, et davantage encore l'avenir de la France et des Français.

Je ne doute pas que la qualité de vos débats réponde à l'importance de l'enjeu. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Rivain, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Philippe Rivain, rapporteur général. Mesdames, messieurs, le débat sur les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan a été souhaité par le Parlement. Il n'en présente pas moins une caractéristique originale, celle de se situer au carrefour des études d'organismes socio-professionnels, des calculs effectués par les experts de la comptabilité nationale et des choix purement politiques.

En deux cent cinquante pages de rapport et cent pages d'annexes, on ne nous présente pas des hypothèses examinées avec un soin égal. Toute l'analyse est fondée sur une progression de la production intérieure brute d'un ordre de 6 p. 100, qu'on appelle compte de base. Les autres possibilités ne sont qu'évoquées et rejetées sans examen approfondi.

Aussi, me permettrai-je, monsieur le Premier ministre, de vous suggérer pour la prochaine fois la rédaction d'un document plus bref, suivi par exemple de l'examen de trois hypothèses différentes, un certain nombre de pages étant consacrées à chacune d'elles. Une telle présentation signifierait que la soudure est faite entre les techniques de la comptabilité nationale et l'appréciation de ceux qui doivent porter un choix politique sur les options.

Quant au contenu même du Plan, votre commission des finances l'a étudié dans l'espoir que ses travaux aboutiraient à des conclusions nettes. Je remercie en son nom le Gouvernement

d'avoir accepté toutes les auditions de ministres et de hauts fonctionnaires que nous souhaitions pour nous éclairer.

Nous avons examiné successivement chacune des six options fondamentales suivantes : l'ouverture de l'économie sur l'extérieur, la politique d'industrialisation, les conditions de vie des salariés, l'importance des moyens à affecter au financement des équipements collectifs et des dépenses de transfert, les parts respectives qu'il convient d'attribuer aux équipements collectifs et aux transferts sociaux, les progrès nouveaux à accomplir dans l'ordre de la solidarité.

Sur chacune de ces six options, la commission des finances a émis un vote positif, dans des conditions qui sont précisées dans le rapport écrit qui vous a été distribué.

Aussi, à mon tour, vais-je m'efforcer d'être concis en articulant mon propos autour de quelques thèmes seulement. Je n'évoquerai donc pas des problèmes aussi importants que ceux qui sont posés par notre agriculture — d'autres le feront dans la suite du débat — ou par le développement de notre façade maritime atlantique, que le rapport du commissariat a passé sous silence ; j'espère que le Plan comblera cette lacune.

M. Christian Bonnet. Très bien !

M. Philippe Rivain, rapporteur général. Je dirai d'abord l'intérêt majeur que présentent, dans l'ensemble, les propositions du Gouvernement et, en second lieu, je ferai état des préoccupations qu'inspire à notre commission l'examen des principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan.

Le schéma qui nous est présenté peut se caractériser par un changement d'état d'esprit, un souci de remise en ordre, un souci d'efficacité.

Changement d'état d'esprit : le VI^e Plan, selon les propositions du Gouvernement, sera à la fois plus souple et plus sélectif. C'est une évolution que nous approuvons car les motifs en sont déterminants.

Chacun de nous a pu mesurer la vanité des objectifs détaillés et précis : mieux vaut, à coup sûr, définir les lignes de force qui caractérisent la politique à suivre. De plus, l'influence sans cesse croissante de l'environnement international nous conduit à affecter nos prévisions d'un coefficient d'incertitude supérieur à ce qu'il était, dans le passé.

Enfin, il est bon, dans l'économie libérale qui est la nôtre, d'encourager les initiatives. Toutefois, si cette évolution est nécessaire, il ne faudrait pas qu'elle soit interprétée par certains comme l'amorce d'un relâchement des disciplines acceptées en commun. Il faut, en tout cas, que l'intérêt général puisse prévaloir, et l'expérience a montré qu'il ne résultait pas forcément de l'arbitrage entre des intérêts professionnels parfois divergents.

Le souci de remise en ordre se traduit notamment dans les propositions du Gouvernement en matière de transferts sociaux. Dans ce domaine, les problèmes sont particulièrement ardues, et c'est l'un des mérites de ce débat que d'aider à une nécessaire prise de conscience.

Ceux qui ont étudié objectivement cette affaire savent maintenant que des efforts considérables doivent être entrepris sur tous les plans, qu'il s'agisse du montant des contributions, de la réduction des dépenses ou du concours de l'Etat. Nous devons tous, chacun à notre place, persuader nos concitoyens que la solidarité consiste à faire en sorte que les mieux pourvus viennent en aide aux plus dépourvus, notamment les personnes âgées et les handicapés.

Il convient d'aider le Gouvernement dans cette tâche difficile, car on peut légitimement s'inquiéter devant la montée des égoïsmes de catégorie. Notre système social n'est pas un véritable système de redistribution. Il faut, semble-t-il, informer davantage la nation de ces problèmes, ne pas hésiter à ouvrir le dossier pour rendre mieux sensible la nécessité des orientations à envisager.

Sur ce sujet, je ferai cependant une réserve, car je crains que les problèmes de la famille n'aient pas retenu suffisamment l'attention.

Nous enregistrons actuellement une baisse de natalité préoccupante. L'expérience a montré que l'expansion était fonction plus du nombre des naissances que des politiques élaborées par les gouvernements.

Alors que la France est un pays de faible densité en Europe occidentale, le Gouvernement ne doit pas trop tarder pour agir dans ce domaine.

Sans doute nous explique-t-on que la baisse relative des allocations familiales durant le VI^e Plan constitue en cette affaire un phénomène mineur. Mais on peut se demander si cette affirmation est vraiment démontrée. Quelle meilleure occasion, en tout cas, que l'élaboration du Plan pour étudier un problème de cette dimension et pour proposer des solutions !

Dans cette perspective, la commission des finances s'est prononcée pour un aménagement de l'allocation de salaire unique

et de l'allocation de la mère au foyer en faveur des familles dont les revenus sont les plus faibles.

Le souci d'efficacité qui anime l'action que le Gouvernement entend mener au cours du prochain quinquennat s'exprime dans les termes de compétitivité et d'industrialisation. Les expressions employées sont fortes : « intensification du développement industriel », « exigences de la compétitivité », « nécessité d'une croissance axée sur une industrie compétitive », etc.

La commission approuve cette orientation. Cependant, elle a eu parfois le sentiment que les conclusions que le Gouvernement tire de ces prémisses étaient quelque peu en retrait sur ce qu'il aurait pu proposer.

Nous comprenons, certes, qu'il n'ait pas voulu aller jusqu'au bout d'une idée qui pourrait conduire à des excès ; mais il ne faudrait pas que des raisons qui pourraient être d'ordre budgétaire l'aient conduit à rester en deçà de ce qui aurait été néanmoins possible.

Sans doute devons-nous tous examiner avec la plus grande attention le rythme des mutations que l'industrialisation va imposer à la société française. A coup sûr, nous ne pouvons pas envisager un taux de croissance impliquant des bouleversements brusques et brefs. Mais, compte tenu des éléments dont nous disposons, nous n'avons pu, je l'ai dit au début de mon intervention, ne serait-ce que cerner le seuil en deçà duquel la croissance est possible mais au-delà duquel ses conséquences deviennent insupportables.

Cette incertitude n'a pas facilité notre tâche. Si un plan, comme nous le croyons, a une valeur pédagogique éminente, c'est dans un tel domaine que l'information la plus large aurait les plus heureux effets.

C'est dans ces conditions que la commission des finances s'est interrogée sur le taux de croissance souhaitable.

Le Gouvernement propose une croissance annuelle de la production intérieure brute se situant aux approches de 6 p. 100, ce terme pouvant aussi bien s'entendre d'un taux légèrement inférieur à 6 p. 100 que d'un taux légèrement supérieur.

Pour des raisons que je vais évoquer tout à l'heure et qui tiennent essentiellement à ce qu'une croissance légèrement plus forte permet de mieux régler les problèmes de l'emploi et de la répartition des revenus, sans remettre en cause, bien entendu, l'équilibre d'ensemble, la commission des finances a marqué son intérêt pour un taux de progression se situant plutôt au-delà de 6 p. 100 qu'en deçà. Une croissance légèrement plus vive permettrait en outre d'affecter des crédits supplémentaires au financement des équipements collectifs comme aux actions prioritaires dans le domaine de la solidarité.

Le choix de l'industrialisation sera un succès s'il en résulte une modification des attitudes et des comportements. Il ne suffit pas, toutefois, d'énoncer cette condition : il faudra que, d'ici à un an, le Gouvernement précise ses choix en ce qui concerne, par exemple, la modification des circuits financiers, le financement des entreprises ou la politique fiscale à long terme. Pour que l'environnement soit favorable, il conviendrait de travailler d'une façon plus concrète et de proposer les moyens de la politique préconisée par le Plan.

Voilà donc les aspects tout particulièrement positifs des orientations recommandées par le Gouvernement. Votre rapporteur général est heureux de les relever, mais il se doit aussi d'indiquer les préoccupations qui ont été celles de la commission des finances au cours de ses travaux.

Le rapport sur les principales options met au premier rang des ambitions du VI^e Plan la solidarité et l'amélioration des conditions d'existence. Ces objectifs ne peuvent être qu'approuvés, mais il faut aussi que leur réalisation soit effective.

Le Plan ne se réalisera pas s'il n'emporte pas l'adhésion du corps social. Le Gouvernement, je crois, en est également bien conscient. Aussi le souci d'efficacité que j'évoquais tout à l'heure doit-il être entendu dans son acception la plus large et ne doit-il pas se traduire uniquement par la recherche d'une rentabilité immédiate. En définitive, tous les Français doivent pouvoir appréhender concrètement les fruits de la politique que leur propose le Gouvernement ; c'est la condition de la réussite.

C'est dans cet esprit que j'aborderai brièvement trois problèmes qui ont préoccupé la commission et qui sont ceux des investissements collectifs, de l'emploi, de la répartition des revenus.

Quelle meilleure politique générale proposer aux hommes de ce pays que celle qui leur garantirait l'emploi et assurerait une croissance harmonieuse de leurs revenus ? Nous pensons que sur ces deux points les propositions contenues dans le Plan pourraient être améliorées.

La détermination du niveau de l'emploi est chose délicate et les termes employés doivent être maniés avec circonspection. On ne doit ni sous-estimer l'importance fondamentale du problème de l'emploi, ni non plus utiliser certaines statistiques à des fins

politiques en feignant, par exemple, de considérer comme chômeurs toutes les personnes recensées comme étant à la recherche d'un emploi.

Cela dit, la France, on le sait, est un pays où le chômage n'est pas apparu dès qu'il atteint un pourcentage de la population active dont s'accommoderaient peut-être d'autres nations. Il faut donc veiller particulièrement au plein emploi.

Or le taux de croissance que propose le Gouvernement ne paraît pas offrir, à cet égard, toute garantie. On peut craindre que le nombre des personnes à la recherche d'un emploi ne s'établisse finalement à un niveau supérieur à celui qui a été prévu, surtout si les gains de productivité progressent aussi rapidement que pendant le V^e Plan. Il y a là un risque sur lequel la commission des finances se devait d'attirer l'attention.

Quant à la croissance des revenus, elle sera, certes, garantie par l'expansion de notre économie. Il ne faudrait pas, toutefois, pour des raisons sociales évidentes, que les revenus des diverses catégories progressent de façon trop divergente.

Des enquêtes récentes, menées par des organismes internationaux, ont montré que la France était l'un des pays où les écarts de revenus étaient les plus grands, à la fois entre les diverses catégories professionnelles et à l'intérieur d'une même catégorie, celle des salariés par exemple. Plus encore, ces écarts, loin de s'atténuer, paraissent devoir s'accroître.

Il est difficile d'accepter que des évolutions aussi divergentes se manifestent durablement. Or, à cet égard, le rapport sur les principales options paraît s'accommoder des distorsions qui ont été constatées au cours du V^e Plan et qui contredisent les objectifs mêmes de ce plan.

Les auteurs du rapport sur les options estiment préférable de ne pas insérer dans le Plan d'éléments chiffrés concernant l'évolution des différentes catégories de revenus ; cette suppression ne règle pas pour autant un problème pour la solution duquel il conviendrait de mettre en œuvre des propositions concrètes visant à atténuer les écarts les plus choquants.

L'effort de solidarité qui pourrait être demandé aux catégories les moins défavorisées, comme une modification dans la répartition de la charge fiscale, pourrait, par ailleurs, contribuer à cet indispensable effort de justice.

Je m'attarderai davantage sur le problème essentiel des équipements collectifs. Tous ceux qui ont quelque responsabilité dans la vie de ce pays savent bien que leur développement doit être rapide.

Il doit être rapide parce que les équipements liés au progrès économique et spécialement à l'industrialisation sont une condition de cette dernière. Ils sont aussi onéreux que nécessaires et chacun sait, pour prendre un exemple banal, qu'aucun développement économique n'est possible sans les infrastructures de transports indispensables.

Il doit être rapide, car les équipements collectifs qui ne sont pas liés au développement de la production sont indispensables pour garantir une qualité de vie minima. Il s'agit des investissements concernant l'éducation ou concernant la santé, mais aussi de tous ces équipements qui sont le corollaire de l'urbanisation et sans lesquels les grandes cités se développeraient dans des conditions inquiétantes.

Il doit être rapide enfin parce que le logement, et plus généralement l'habitat, est une préoccupation constante de ceux qu'inquiètent ou scandalisent des conditions de vie faites à de trop nombreuses personnes qui travaillent sur notre sol. Mais les motifs invoqués en ce domaine ne sont pas uniquement humanitaires — ce qui serait, à dire vrai, suffisant — ils sont aussi d'ordre économique.

Dès lors tout concourt pour que nous regrettions la trop faible part réservée au logement dans l'ensemble des activités économiques pour la durée du VI^e Plan. Alors que les besoins sont immenses, il n'est pas raisonnable de prévoir une croissance du nombre des logements inférieure à celle de la production intérieure brute. En réalité, c'est le rythme de l'urbanisation qui devrait être l'un des éléments essentiels à considérer pour déterminer la progression souhaitable.

D'une façon générale, toutes les catégories d'équipements collectifs supposent qu'un effort considérable soit fait durant le VI^e Plan. Or les propositions du Gouvernement sont inférieures aux prévisions du V^e Plan et très au-dessous des réalisations du IV^e. Encore faut-il noter que la fourchette de progression proposée tient compte du financement privé des autoroutes et des télécommunications, alors qu'en bonne logique cette catégorie d'investissements aurait dû en être distraite.

Dès lors, il sera absolument nécessaire, si l'on veut éviter de graves déboires, que les prévisions beaucoup trop modestes que le Gouvernement envisage soient revues en hausse et, en toute hypothèse, effectivement réalisées. Les différents budgets, à commencer par celui de 1971, devront être établis dans la perspective fixée par le Plan ; il me semble que nous devons tenir cette règle pour impérative.

Ce point est essentiel et notre système de planification ne serait plus crédible si, dans le seul domaine où l'action de l'Etat est déterminante, les pouvoirs publics ne se faisaient pas un devoir, année après année, de respecter les prévisions du Plan. On pourrait même craindre qu'il n'y ait pas de VII^e Plan si le Gouvernement devait montrer dès la première année d'application du VI^e qu'il ne se considère pas comme lié par le schéma qu'il a lui-même proposé.

Compte tenu de l'ensemble de ces considérations — et je crois avoir bien fait de les exprimer — votre commission des finances a adopté quatre amendements dont l'un concerne les transferts sociaux et les trois autres les équipements collectifs.

En ce qui concerne les transferts sociaux, la commission a entendu marquer plus nettement l'impératif de solidarité qui s'impose à l'ensemble de la nation. Aussi a-t-elle souhaité que l'on poursuive l'objectif d'une solidarité plus active entre les différentes catégories sociales et que ne soit pas écarté, sans réflexion, le principe selon lequel les cotisations de maladie seraient calculées proportionnellement au montant des rémunérations. Toutefois, cette mesure ne doit pas être exclusive d'autres réformes fondamentales à mettre en œuvre dès l'entrée en vigueur du Plan ou d'économies à réaliser. Elle ne pourrait du reste pas intervenir avant qu'une large consultation soit entreprise auprès de toutes les catégories sociales concernées, en vue de rechercher une adhésion collective aux réformes nécessaires en matière de prestations sociales.

En matière d'équipements collectifs, elle a — très modestement, il faut le dire — suggéré un élargissement de la fourchette du taux de croissance des équipements collectifs, en portant la limite supérieure de celle-ci de 10 à 12 p. 100. Ce faisant elle a, dans un souci de rigueur, augmenté d'un point seulement le taux moyen de progression de ces équipements. A son sens, il s'agit là d'un minimum non susceptible de remettre en cause les options par ailleurs retenues. Elle a mis l'accent sur la nécessité de développer les infrastructures de transports, notamment pour le réseau routier et certaines liaisons par voie d'eau. En outre, elle a considéré que les prévisions avancées en ce qui concerne le transport aérien devaient être majorées.

Enfin, votre commission a estimé que le chiffre de 560.000 logements devait être considéré comme un minimum et que le nombre de logements économiques devait être porté à 330.000.

Sous réserve des amendements qu'elle a présentés, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan vous propose d'adopter l'article unique portant approbation du rapport sur les principales options qui commandent la réalisation du VI^e Plan.

Que dirai-je, en conclusion ? Pendant quatre jours, mes chers collègues, nous allons essayer de dessiner les traits du visage que nous voudrions voir à la France de 1975. C'est à un vaste effort de réflexion que ce débat nous convie.

Après les événements et les secousses qui ont marqué les deux précédentes années, il est bon que tous ceux qui, dans ce pays, ont un devoir de gestion, d'information et de décision se concertent, s'interrogent et fassent le point. La détermination des grandes orientations qui doivent marquer le VI^e Plan en est l'occasion privilégiée.

Il s'agit, en effet, de faire accepter le progrès, ses contraintes et ses bienfaits, à notre vieille société, telle que les siècles l'ont formée, avec ses rigidités, ses cloisonnements et ses traditions.

Lorsque le Premier ministre, au mois de septembre 1969, a lancé les mots de « nouvelle société », son propos à éveillé une espérance. Nous aurons donné une justification à cette espérance si ce débat nous conduit à défricher et à reconnaître le chemin vers une société bien adaptée au monde moderne, plus fraternelle, à laquelle nous serons heureux d'appartenir. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, et des groupes des républicains indépendants et Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Lemaire, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Maurice Lemaire, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, nous voici devant les principales options du VI^e Plan proposé par le Gouvernement. Elles figurent, en particulier, dans les documents rectificatifs qui nous ont été distribués après le débat qui a eu lieu au sein du Conseil économique et social. Elles postulent tout à la fois un vigoureux développement de l'industrie, une hausse modérée des prix — exigence selon nous essentielle pour une croissance continue — enfin, une solidarité active entre les Français et entre les diverses régions géographiques.

Ces trois principes contiennent en germe les buts et les choix que nous désirons promouvoir dans le cadre de nos légitimes ambitions socio-économiques.

Au nom de la commission de la production et des échanges, j'ai déposé devant l'Assemblée nationale un rapport écrit sur les éléments et les perspectives qui conditionnent ou qui encadrent les solutions possibles à ces très importants problèmes.

Bien entendu, il n'est pas dans mon intention de reprendre ici les différents chapitres de ce rapport, ou d'en commenter certains termes. Je me bornerai à dégager quelques observations premières et quelques idées-forces qui nous conduiront aux conclusions adoptées par votre commission.

Tout d'abord, la solidarité entre Français : c'est le point capital et, monsieur le Premier ministre, vous y avez fait allusion tout à l'heure. Je n'entends pas par là une solidarité fractionnée ou générale mais plutôt un consensus et un sentiment touchant aux fibres les plus profondes. Puisque le but premier c'est l'industrialisation, et une industrialisation vigoureuse, la question qui se pose à nous en tout premier lieu, sans détours et sans ambiguïté, est celle-ci : le Français aime-t-il son industrie ? S'il ne l'aimait pas, la cause serait perdue d'avance ; du moins serait-elle fort compromise.

Voyons ensemble les prémisses.

En tête, les syndicats.

La réponse nous est fournie par les annexes du rapport de M. le commissaire général du Plan. C'est le 4 mars 1970 que M. Henri Krasucki, secrétaire de la confédération générale du travail, déclarait : « si en lui-même le développement industriel est souhaitable et nécessaire, de quel développement s'agit-il en réalité et qui va le payer ? ». Et M. Krasucki répondait : « Avant tout, les travailleurs », avant de conclure plus loin « nous ne sommes que davantage convaincus de la nécessité des changements fondamentaux que nous propose la C. G. T. et nous espérons bien contribuer à en persuader les travailleurs et la majorité du peuple ».

M. Louis Odru. Très bien !

M. Maurice Lemaire, rapporteur pour avis. Quant à M. René Bonety, de la C. F. D. T., il avançait que le plan ne serait autre chose que la rationalisation des actions permettant au modèle de civilisation dominant de se développer. « Nous contestons, a-t-il dit, les différents comptes proposés car les uns et les autres ordonnent le VI^e Plan en fonction de l'objectif central d'industrialisation, accentuant ainsi le rôle de la planification au seul service de l'économie capitaliste. »

Cependant, depuis le 4 mars 1970, au congrès d'Issy-les-Moulineaux, la C. F. D. T. a clarifié ses principes : « c'est l'auto-gestion, la propriété sociale des moyens de production et la planification démocratique ».

Quant aux représentants des organisations agricoles, MM. Debattise, Martin et Deleau, jugeant inacceptables les résultats des comptes présentés pour 1975 puisqu'ils débouchent sur une dégradation accélérée du revenu des agriculteurs par rapport aux autres catégories socio-professionnelles, il leur apparaît que le développement d'une industrie compétitive fonctionnant dans le marché concurrentiel, devenu l'objectif fondamental, garderait seul, avec sans doute l'équilibre des finances publiques, une action contraignante. Il régit donc une certaine inquiétude dans le monde agricole, ce qui n'est pas nouveau, et c'est là un problème fondamental sur lequel nous reviendrons.

Quant à la position du patronat français, M. Ambroise Roux, son représentant, s'est montré comme chacun sait le grand champion d'une expansion rapide. Le choix d'un taux élevé de croissance, a-t-il dit, montrerait une claire volonté collective de développement économique et social, développement qui ne peut être de toute évidence fondé que sur un accroissement de la capacité de production de l'industrie. Ainsi, M. Ambroise Roux, lui, aime l'industrie, et il le manifeste. Cela n'a rien que de naturel ! Et d'ailleurs M. Bénard, du conseil national du patronat français, l'a confirmé devant la commission.

Mais si nous faisons seulement le total C. G. T. - C. F. D. T., la balance paraît pencher en sens inverse et s'il n'est pas certain, a priori, que la plupart des ouvriers emboîte le pas, il apparaît que dans leur majorité les dirigeants syndicalistes semblent décidés. Ils l'ont dit et redit : l'industrialisation, à leurs yeux, n'est souhaitable que dans un système ou sous un régime qui ne sont pas le nôtre.

Ajouterai-je, mes chers collègues, qu'à la commission de la production et des échanges, les éminents représentants du groupe communiste ont, en des termes analogues, montré leur opposition totale aux orientations prévues par le VI^e Plan ? L'industrialisation, selon eux, n'est que la recherche du profit capitaliste dont le poids serait supporté par les travailleurs. Ils nous le feront sans doute connaître dans le cours du débat.

M. Louis Odru. Naturellement !

M. Maurice Lemaire, rapporteur pour avis. Arrivé à ce stade de mon exposé, je voudrais démontrer la nécessité première pour notre pays d'industrialiser, et d'industrialiser vigoureusement : c'est le point culminant du débat.

Pour cette démonstration, il est inutile de recourir au modèle « Fifi », c'est-à-dire physico-financier, qui comporte environ 1.500 équations, 3.500 données et 5.000 instructions de programme et qui permet d'effectuer simultanément l'ensemble des projections possibles et imaginables en volume et en valeur.

Mais d'où vient en fait la valeur socio-économique d'un pays ?

Nous sommes particulièrement convaincus qu'elle tient à un certain nombre de données : le nombre des habitants, la superficie du territoire, la densité de sa population, les ressources, son intelligence, son système politique. C'est à travers ces éléments qu'on peut distinguer comment nous nous situons à l'égard de nos principaux partenaires et singulièrement du principal, l'Allemagne.

L'Allemagne a pour elle une population plus importante sur un territoire de superficie plus petite, en conséquence une densité beaucoup plus forte et de moindres frais généraux par habitant ; de surcroît, elle dispose du réseau fluvial incomparable que constituent le Rhin, ses affluents et ses prolongements. C'est un pays décentralisé, parce qu'il n'a jamais connu la centralisation, ce qui est, sans doute, une de ses chances les plus réelles.

Pour la période de 1960 à 1966, une enquête effectuée, il y a deux ans déjà, par l'association française pour l'accroissement de la productivité, et reprise par le patronat français, classait les pays dans l'ordre suivant de croissance de productivité globale : Allemagne fédérale, 4,4 p. 100 par an ; Etats-Unis, 5 p. 100 ; Italie, 5,15 p. 100 ; France et Canada, 5,6 p. 100 et, tout en haut du tableau, le Japon, 6 p. 100.

Mais si l'on observait la croissance de la productivité horaire, le Japon restait en tête avec 8,3 p. 100, alors que la France descendait, ex-aequo avec l'Allemagne, à 4,5 p. 100.

En prolongeant et en combinant les rythmes pour chaque pays, on débouchait sur un véritable bouleversement des productivités internationales pour l'an 2000. En effet, l'étude montrait que l'indice 100 étant attribué aux Etats-Unis, le Japon atteindrait le sommet avec l'indice 110, l'Italie le même niveau 100 que l'Amérique, la France 68, l'Allemagne 59, le Canada 50 et le Royaume-Uni 23,5. Ainsi, la projection à long terme des tendances 1960-1966 conduirait à une perspective particulièrement inquiétante pour nous, comme pour le Royaume-Uni, mais pas très réjouissante non plus pour l'Allemagne. Cela montre le danger de la projection à longue portée et, comme M. le Premier ministre nous le disait tout à l'heure, donne à réfléchir, même pour un plan de cinq ans.

C'est pourquoi il convient d'utiliser les meilleures équations du modèle Fifi avec beaucoup de circonspection et surtout de ne pas commettre d'erreur sur la valeur interprétative des données. D'où l'intérêt qu'il y a, malgré la part d'incertitude que comportent les statistiques dont nous disposons, à observer particulièrement l'évolution de la main-d'œuvre civile dans les trois secteurs de l'activité nationale : l'agriculture, l'industrie et le tertiaire.

Ecartant l'année 1968 qui a présenté — comme chacun le sait — de réelles difficultés de parcours, nous avons étudié les années 1965 et 1967 à la lumière des documents établis par l'O. C. D. E.

En 1965, le rapport existant entre la population active et la population totale était en France de 5,5 p. 100 inférieur à ce qu'il était en Allemagne. C'est dire que la proportion de population active était chez nous plus faible que chez nos voisins.

Ce rapport s'est cependant amélioré pendant l'année 1967 où l'écart est tombé à 3,8 p. 100. L'écart s'est encore heureusement amoindri depuis lors et il tend même à s'inverser pour la décennie qui s'annonce.

Cependant, en ce qui concerne les activités des services, près de la moitié du produit national brut est d'origine tertiaire, en Allemagne comme en France, avec propension à croissance rapide — les effectifs français étant toujours supérieurs en pourcentage à ceux de l'Allemagne — et cette propension s'est accentuée depuis 1967. Au printemps de 1968, la proportion de personnes appartenant aux services sur le total des personnes actives atteignait 45,7 p. 100 en France contre 41,1 en Allemagne. L'écart s'est d'ailleurs creusé depuis lors, ce qui est à notre avis symptomatique, voire inquiétant.

Mais le point capital à retenir, c'est la dualité agriculture-industrie. Il y a, en effet, une proportion beaucoup plus forte d'agriculteurs en France qu'en Allemagne et, en contrepartie, une proportion beaucoup plus faible de gens employés dans l'industrie.

Or si, en moyenne, l'ouvrier français et l'ouvrier allemand — et ceci est très important — apportent en termes de valeur ajoutée par tête le même pourcentage dans l'un et l'autre pays, l'ouvrier allemand et l'ouvrier français apportent en moyenne une contribution deux fois et demie supérieure à celle de l'agriculteur allemand et de l'agriculteur français.

Il en résulte que si, en 1967 par exemple, nous avions eu le même pourcentage de personnes actives que l'Allemagne et, par surcroît, la même proportion de main-d'œuvre active dans l'industrie et l'agriculture, notre produit national brut aurait été augmenté de plus de 10 p. 100. Au total, tertiaire compris, une structure semblable à celle de l'Allemagne aurait accru de quelque 15 p. 100 notre produit national brut par tête, ce qui nous aurait, globalement, remis à parité avec notre puissant voisin.

Ainsi est mis en évidence le handicap de l'économie française qui date de fort longtemps et qui s'est accentué avec l'ouverture progressive du Marché commun. Cela explique pourquoi, depuis 1958, alors que nous avons recueilli le bénéfice d'une dévaluation monétaire globale dépassant largement 30 p. 100, si l'on ajoute à la dévaluation Gaillard de 20 p. 100, destinée à refaire surface, la dévaluation Pinay de 17,55 p. 100 qui devait permettre de prendre de la marge, nous avons vu, année après année, s'amenuiser notre taux d'efficacité, malgré tous les progrès de notre compétitivité industrielle. Bien que ces progrès — j'y insiste — aient été remarquables, il a pourtant fallu, en 1969, une nouvelle dévaluation du franc et une nouvelle réévaluation du mark pour rétablir l'équilibre.

Eh bien, aujourd'hui, mes chers collègues, les données de base de notre compétitivité à l'égard de l'Allemagne n'ont pas encore suffisamment évolué pour réduire autant qu'il le faudrait et progressivement notre écart structurel dans l'espace du VI^e Plan. Je pense personnellement que nous devons attendre encore deux décennies avant d'y parvenir, à condition de travailler avec acharnement.

Il nous faut donc prendre conscience de cette nécessité et rebâtir en conséquence notre économie, comme nous le propose le Gouvernement, par un développement vigoureux et sélectif de notre industrie.

Il s'agit — j'ai développé cette thèse dans mon rapport — non pas d'une industrialisation aveugle, mais d'une industrialisation dont les objectifs sont fixés en raison même de l'efficacité qu'on en attend pour le gain de production intérieure brute, pour l'amélioration de l'emploi en qualité et en quantité, pour le relèvement des salaires, qui sont en France insuffisants, pour le développement de l'épargne et des investissements, en fin de compte pour un équilibre définitif de nos échanges extérieurs.

L'industrialisation devra intéresser non seulement les grands pôles, mais aussi les zones rurales, surtout celles où se manifeste un excédent important de petites propriétés agricoles et aussi les villes petites et moyennes — mais non pas spécialement celles de 50.000 à 100.000 habitants comme il est dit dans le rapport de la commission du Plan, dite commission de l'économie générale et du financement — ainsi que toutes celles où il y a un manifestement excédent de petits métiers du secteur tertiaire, lesquels réduisent trop de Français à une condition sociale indigne de notre temps. (Applaudissements.)

En définitive, la solution de nos graves problèmes de structures agricoles, commerciales, artisanales, passe nécessairement par l'industrialisation. MM. Debatisse, Martin et Delcau, que j'ai cités tout à l'heure, n'ont finalement pas dit autre chose dans leurs déclarations. Ils demandent que la politique en matière d'emploi et d'implantations industrielles tienne compte des disponibilités de main-d'œuvre existant dans les régions où l'exode rural se poursuivra. Pour notre part, nous demandons davantage. Nous voulons que l'industrie aille, sans attendre l'exode, dans les régions — et elles sont connues — où les excédents sont déjà décelables ou probables.

L'industrialisation doit prévenir et supprimer l'exode par une incitation directe des jeunes à la conversion, laquelle, dans la majorité des cas, peut leur être offerte sur place.

La logique, la morale et la solidarité veulent que tous — patrons, ouvriers, cadres, syndicats, petites et moyennes entreprises, artisans, commerçants, professions libérales — acceptent de ne pas contester les mécanismes par manque d'information ou de jugement, par nonchalance, par faiblesse d'esprit, voire par sécheresse de cœur.

A défaut d'enthousiasme — et je m'adresse ici à tous les responsables, syndicalistes ou autres — ne peut-on ensemble, sans arrière-pensée, faire un bout de chemin constructif, faute de quoi le VI^e Plan ne serait qu'un exercice d'école et, malgré les incitations, pourrait conduire aux pires déboires ?

Mesdames, messieurs, aucun Français, aucun d'entre nous surtout, n'a le droit de faire échec à la chance que, solidaires, nous pouvons cueillir.

J'avoue avoir été rassuré par le récent face à face télévisé de M. Eugène Descamps et de M. Jacques Riboud. M. Eugène Descamps a déclaré qu'il était pour l'autogestion et pour le socialisme. Pourquoi pas ? C'est son droit, ce sont ses idées, et il ne m'appartient aucunement de les contester. Mais il a ajouté presque aussitôt qu'il ne comptait pas brûler les étapes et qu'il y avait au moins dix formes de socialisme. Je me suis demandé

s'il s'agissait du socialisme à la Wilson, du socialisme à la Willy Brandt, du socialisme à la suédoise ou du socialisme à la hambourgeoise.

Le Land de Hambourg, que je visitais dernièrement avec plusieurs membres de la commission, a un gouvernement socialiste; son Parlement a une forte majorité socialiste; la municipalité de Hambourg est aussi socialiste ou du moins de tendance socialisante; il en va de même des deux grands syndicats ouvriers de ce Land.

Or, le Land de Hambourg est de loin celui qui, industriellement et économiquement, est le plus vigoureux d'Allemagne. Le port de Hambourg, quoique privé de son hinterland naturel qu'il a perdu après la dernière guerre, est devenu pendant le troisième port continental européen. La ville de Hambourg est aujourd'hui qualifiée par les Hambourgeois eux-mêmes de « ville des millionnaires » et ils se font gloire de ce que le port de Hambourg n'ait pas vu la moindre grève depuis plus de dix ans. Grâce au ciel, si Dunkerque pouvait en dire autant!

Mais je gage que presque tous les Hambourgeois, des socialistes aux C. D. U. — car il y en a aussi — aiment leur industrie, qui s'est spectaculairement développée depuis vingt ans, qu'ils aiment leur économie et qu'ils aiment leur port.

Voilà des choses que nous, Français, nous devons méditer. Il nous faut en informer nos concitoyens. Il faut leur dire encore que dans un autre Land, le Bade-Wurtemberg, qui, lui, est à majorité non pas socialiste, mais C. D. U., la montée de l'industrie a été tout aussi impressionnante. Alors, mes chers collègues, y aurait-il donc d'autres vertus que politiques pour gérer et faire prospérer une économie?

Il convient de méditer aussi la lettre adressée aux gouvernants de l'U. R. S. S. par trois savants soviétiques, André Sakharov, Roy Medvedev et Valentin Tourchine, demandant la mise en œuvre, dans les quatre ou cinq prochaines années, d'un programme de démocratisation en quinze points — vous voyez en filigrane la renaissance d'une certaine liberté dans l'économie et vous n'ignorez pas que, dans la discussion du nouveau plan soviétique, la question s'est également posée — sans quoi, concluent les trois savants précités, la stagnation de l'économie soviétique et le ralentissement des rythmes de croissance, conjugués avec une politique étrangère insuffisamment réaliste et souvent trop ambitieuse sur tous les continents, peuvent conduire ce pays — il s'agit de la Russie soviétique — à des conséquences catastrophiques. J'ai bien lu: « catastrophiques ».

Certes, il n'y a pas de grèves en Union soviétique et il n'y en a pas non plus à Hambourg — nous l'avons remarqué. Mais c'est en U. R. S. S. et non à Hambourg qu'apparaissent la stagnation et le ralentissement des rythmes de croissance.

La Russie, mes chers collègues, aime-t-elle pas son industrie? Et ne l'ai-je pas senti moi-même au cours des trois voyages qui m'ont conduit jusqu'en Sibérie depuis douze ans?

Pour nous, en tout cas, la chose est de plus en plus claire. Comme l'avait déjà souligné M. le Président de la République dans sa conférence de presse du 23 septembre 1969, notre pays souffre de sous-industrialisation. Ainsi l'option des options dans le VI^e Plan, c'est l'industrialisation et c'est surtout l'acceptation par le pays d'une véritable société nouvelle.

L'aménagement du territoire, la rénovation urbaine, la rénovation rurale, l'avènement d'une agriculture à haute compétitivité, la poursuite des équipements collectifs, la construction de logements, l'amélioration de la distribution commerciale, une éducation nationale forte et vigoureuse orientée vers le monde de demain et vers ses exigences, une recherche fondamentale et de développement adaptée à nos objectifs, enfin et par-dessus tout le nerf de l'action, une épargne librement consentie, active, organisée, dynamique, dirigée elle-même vers les buts fondamentaux, voilà, mes chers collègues, ce que nous devons proposer à la nation.

Certes, l'objectif de l'industrialisation et de l'industrialisation sélective ne peut être proposé indépendamment des autres, mais — nous l'avons démontré — c'est celui qui commande tous les autres.

Dès lors, rompre avec le passé, réveiller nos universités, nos collèges, nos lycées, étendre et ranimer les cours professionnels et de recyclage pour toutes les catégories de citoyens, informer et agir, là est l'avenir. Patrons, ouvriers, comités d'entreprise, cet avenir — j'y insiste de nouveau — est entre vos mains.

Pensez aussi, monsieur le ministre, aux économies tout en augmentant la productivité de nos administrations. Je ne citerai que quelques exemples.

Dans le domaine agricole, avec les millions d'hectares de terrains en friche ou menacés d'abandon, on pourrait faire de la France un pays grand producteur de cellulose. C'est un problème qui touche aussi à l'équilibre urbain et rural, à la régénération de l'air que nous respirons, et qui intéresse encore la rénovation des sites. Mais ce serait surtout un puissant moyen d'équilibrer la balance de notre commerce extérieur; car, en

volume, nos échanges sont actuellement déficitaires de plus de deux milliards de francs pour le bois et — chacun en conviendra — cela vaut bien un effort de reconversion à moyen et à long terme.

Je citerai encore le désastre qu'entraîne, non seulement sur le plan humain mais aussi sur le plan financier, l'alcoolisme et les dépenses qui en résultent, lesquelles sont presque intégralement supportées par la sécurité sociale et l'aide sociale, c'est-à-dire en fin de compte par la collectivité, et se montent à environ 700 millions de francs annuellement — de quoi, soit dit en passant, relever quelque peu le budget des rapatriés. Est-ce que l'alcoolisme, auxquels seront soumis certains automobilistes, permettra de résoudre ce problème? Nous ne le croyons pas. Et puisque nous parlons de l'automobile, tout en félicitant le Gouvernement de s'être attaqué à ce problème capital de l'insécurité routière, nous voudrions nous permettre de lui dire que les mesures prises jusqu'à présent ne nous rapprochent pas du but ou du moins nous en rapprochent avec une certaine lenteur. Or, on pourrait en cinq ans, c'est-à-dire sur l'étendue de ce VI^e Plan qui est devant nous, réduire de moitié — nous en avons la ferme conviction — les accidents qui causent tant de morts et de blessés, et qui coûtent — outre le sang et les larmes — beaucoup plus de cinq milliards de francs par an.

La solution, mesdames, messieurs, tient d'abord à la mise en ordre de notre signalisation, qui est trop souvent invisible. Vous pouvez le constater tous les jours. Observez et vous verrez combien elle est inefficace et dangereuse.

Certes, il faut une discipline de fer pour que les signaux soient respectés. Mais encore faut-il qu'ils soient crédibles, surtout en matière de limitation de vitesse. D'ailleurs la limitation de vitesse ne nous paraît nécessaire qu'à l'approche d'un point singulier à tracé difficile et dangereux et en cas de mauvaises conditions atmosphériques.

La solution tient en outre à une coordination interne entre véhicules routiers de divers types à l'intérieur d'une coordination plus vaste — route, rail et air. Cette coordination, toujours évoquée mais jamais entreprise, serait génératrice de résultats impressionnants pour notre production nationale et devrait constituer aussi l'une des toutes premières options du VI^e Plan. La commission de la production et des échanges la souhaite avec insistance. C'est dans cette perspective qu'elle a entrepris des investigations et entendu les experts d'Air-Inter, de l'Aérotrain et de la S. N. C. F. Il lui est apparu que si les techniques nouvelles, telle celle de l'aérotrain, méritent une attention toute particulière, il est d'un intérêt national de favoriser la rénovation du chemin fer et, à cet égard, la « conteneurisation » pour les marchandises et la grande vitesse pour les voyageurs méritent une vive attention.

La commission de la production et des échanges a particulièrement marqué son intérêt pour la construction dans le cadre du VI^e Plan d'une ligne expérimentale d'aérotrain et de la nouvelle ligne ferroviaire de Paris à Lyon, qui est de nature à résoudre nombre de difficultés, à moyen comme à long terme, et à développer par surcroît notre industrie ferroviaire, capable de conquérir une place éminente sur le plan mondial.

Mesdames et messieurs, il me reste en terminant à résumer les conclusions et recommandations qui ont été adoptées par la très grande majorité des membres de la commission de la production et des échanges, dans une perspective d'industrialisation vigoureuse et sélective :

Premièrement, adopter un taux de croissance de la production intérieure brute de 6 p. 100 annuellement, tout en s'efforçant de faire mieux — conclusion identique à celle de la commission des finances; deuxièmement, retenir le taux d'augmentation des prix de 2,5 p. 100, proposé par le Gouvernement, avec un taux de 1,7 p. 100 pour les produits industriels. Ces taux — nous le reconnaissons — peuvent être jugés ambitieux dans les perspectives actuelles. Il faudra, en tout cas, rester en-deçà de la hausse des prix enregistrée chez nos partenaires, notamment les Allemands; troisièmement, aménager le territoire et, pour cela, harmoniser et élever les conditions de vie sous toutes leurs formes, favoriser l'équilibre urbain-rural grâce à une industrialisation parfaitement modulée et, dans cette perspective, relever progressivement d'année en année les crédits consacrés aux aides à l'industrialisation, notamment dans les zones de reconversion ou à excédents de main-d'œuvre. Les crédits français sont dérisoires par rapport à ceux que consacrent à cette fin nos principaux partenaires, l'Allemagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, et même l'Espagne maintenant. Ce n'est pas là de l'argent gâché, c'est renouveler le geste de la semence que la V^e République a rétablie sur ses pièces de monnaie.

Quatrièmement, un objectif annuel de 315.000 logements aidés apparaît convenable, à condition toutefois que l'aménagement du territoire soit conduit dans le sens de cet équilibre urbain-rural souhaité, qui incite à restaurer nombre de logements menacés aujourd'hui par l'exode rural.

Cinquièmement, notre développement énergétique doit atteindre une augmentation très forte et continue de la production d'électricité qui entraînera peut-être et plutôt qu'on ne le croit, mais il faudra nous y habituer, en raison des nécessités du refroidissement des centrales, les grandes productions nucléaires vers les rivages maritimes. Il pourra en résulter des modifications profondes dans nos structures économiques et dans la géographie humaine. Il faudra y penser dans la stratégie de demain.

Enfin, dans le domaine des transports, confirmant notre propos de tout à l'heure, sur lequel je m'excuse de revenir, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir étudier de près, non pas pour les options mais pour le travail définitif de préparation du VI^e Plan, la création d'une ligne expérimentale d'aérotrain et de la ligne nouvelle ferroviaire à grande vitesse de Paris à Lyon.

Et, pour terminer, revenons une fois encore à la recommandation ultime, car elle domine toutes les autres : nécessité d'une solidarité volontaire, ou à tout le moins consentie, de la très grande majorité des Français pour assumer ensemble le destin de la France sous le signe de l'homme et sous le signe de l'humain. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Ribadeau Dumas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Roger Ribadeau Dumas, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, étant donné l'importance des besoins recensés dans le domaine de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, il est évident que le VI^e Plan ne pourra apporter des satisfactions à tous.

Il est pourtant indispensable, si on désire qu'il réussisse, qu'il soit accepté par le pays. C'est pourquoi votre commission a estimé qu'il importait que le Plan réponde aux quatre impératifs suivants : être clair, être hardi, être raisonnable et, enfin, être juste.

Etre clair, cela veut dire d'abord que soit bien précisé son but. Il faut qu'il soit entendu entre nous que le but doit être, non pas la poursuite du progrès économique pour le progrès économique, mais bien d'abord la promotion de l'homme, le progrès économique n'étant qu'un des moyens les plus sûrs de l'atteindre.

Cela veut dire ensuite qu'un inventaire très complet des besoins du pays dans tous les domaines, et particulièrement, bien entendu, dans les domaines sociaux, doit être établi et, je dirai plus, divulgué le plus largement possible afin que chacun puisse en avoir connaissance. En effet, entre les besoins et les possibilités, entre les désirs et les réalités, il existe une marge importante. Des choix devront être faits entre les satisfactions à donner, et le pays doit être en mesure de savoir s'il approuve ou non ces choix. L'impossibilité même de satisfaire, dans l'immédiat, à tous les besoins démontrera la nécessité du progrès économique. Celui-ci, chacun le comprend, passe par l'industrialisation. Il faut donc que tous se rendent compte des mesures qui sont seules susceptibles d'amener le résultat souhaité.

Dans notre régime libéral, cela signifie que le pays tout entier doit comprendre que des mesures seront prises pour inciter les entreprises privées à investir, mesures, pour une grande part, d'ordre fiscal, qui paraîtront favoriser les détenteurs de capitaux mais qui sont, jusqu'à nouvel ordre, le seul moyen d'accroître la richesse nationale en augmentant la productivité par la substitution des machines aux hommes.

Le pays doit également comprendre qu'il ne peut y avoir conflit entre les investissements privés et les investissements collectifs car ceux-ci constituent l'environnement nécessaire de ceux-là.

En second lieu, le Plan doit être hardi, car s'il est impossible de satisfaire simultanément à tous les besoins, il est nécessaire de s'enrichir, et il faut poursuivre l'enrichissement le plus rapide possible.

En eff. on ne peut, et il faut le répéter sans cesse, répartir ce que ce que l'on a préalablement produit. Plus le produit intérieur brut augmentera, plus il deviendra possible d'améliorer le niveau de vie de l'ensemble des Français et de faire jouer entre eux, sans soulever des vagues de protestations, la solidarité en faveur des plus déshérités.

Rappelons, monsieur le ministre, que le V^e Plan avait prévu un rythme d'accroissement de la production intérieure brute de 5 p. 100 et que ce rythme, malgré les avatars nombreux, a été dépassé. Le ministre de l'économie et des finances indiquait l'autre jour que le rythme actuel est supérieur à 6 p. 100. Il semble donc que nous puissions être ambitieux, mais à quel prix ?

Nous allons devoir accepter des transformations structurelles de notre économie et de notre société.

La main-d'œuvre masculine a chez nous peu de mobilité. Il va falloir qu'elle en réalise la nécessité, quelque attachement légitime qu'elle puisse avoir à ses conditions actuelles d'existence et de travail. La main-d'œuvre féminine est insuffisamment et mal employée. Il va falloir créer les contreparties sociales nécessaires pour favoriser son activité. Les travailleurs des secteurs en régression vont devoir se réadapter à des activités plus rentables. La formation professionnelle leur en donnera la possibilité. L'immigration va être renforcée.

Au niveau des entreprises industrielles, ce sont leurs investissements qu'on devra leur permettre de développer. C'est en effet la seule manière d'accélérer la substitution des machines aux hommes. Cela suppose bien entendu de comprendre la nécessité d'incitations fiscales. Dans le même but, les efforts d'épargne devront être favorisés, intensifiés et des mutations importantes devront être réalisées dans l'organisation et le fonctionnement des circuits financiers.

Le souci d'une efficacité maximale devra dominer toutes les décisions, toutes les prises de position. Les rentes de situation devront être systématiquement éliminées. Les protections dont bénéficient des secteurs trop importants de notre économie devront peu à peu être supprimées. Toutes les entreprises marginales, qu'elles soient privées ou publiques, devront se transformer.

Telles sont les contraintes que nous aurons à supporter si nous voulons pousser notre enrichissement au maximum. Seront-elles supportables ? Oui, sans doute, si toutes les catégories sociales affectées par ce rythme de mutation très rapide sont clairement mises à même d'évaluer les sacrifices qui leur sont demandés et ont la certitude que leur sort sera plus tard amélioré. Affirmons qu'un tel effort devrait s'accompagner d'une exigence accrue de justice sociale.

Comme l'a dit tout à l'heure M. le rapporteur de la commission des finances, des études ont été faites, et notamment par l'I. N. S. E. E., pour savoir ce qui se passerait si nous parvenions à atteindre un taux de croissance de la production intérieure brute de 6,5 p. 100. Il semble bien qu'au-delà de la réunion des moyens nécessaires à l'accélération de la croissance, des ressources satisfaisantes pourraient être dégagées pour les besoins collectifs et sociaux.

Ce taux nous permettrait vraisemblablement de satisfaire nos besoins en logements et ceux de l'éducation nationale. L'équilibre de la sécurité sociale pourrait être maintenu, compte tenu d'un volant de trois milliards de francs pour la couverture des risques et coûts imputables à l'accélération de la croissance. La balance des paiements ne connaîtrait pas, dit l'I. N. S. E. E., de tension excessive. Un tel taux apparaît donc souhaitable à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Cependant, si hardis que nous devons nous montrer, nous nous devons de rester raisonnables. En effet, il ne faut pas mésestimer les risques qu'implique la mise en œuvre d'une politique à la poursuite d'un taux de croissance aussi ambitieux.

Des délais importants sont nécessaires pour modifier les structures, sans compter que les liens entre les actions entreprises et les effets attendus sont encore mal connus et que des erreurs peuvent être commises.

Dans ce cas, la satisfaction simultanée de tous les besoins sociaux pourrait équivaut — c'est le Plan qui le dit — à manger son blé en herbe. Les glissements de prix pourraient-ils être maîtrisés ? Des tensions se développeront inévitablement, notamment dans le secteur des services où les importations ne peuvent rétablir l'équilibre. A partir de quel seuil peut-on craindre un dérapage inflationniste ?

Certes, il convient d'y réfléchir ; mais que le pouvoir ne tombe pas lui-même dans le travers qu'il a longtemps reproché aux Français : la crainte de l'inflation qui, par réaction, provoque elle-même l'inflation. Il ne faut pas que les gouvernements soient inhibés dans leurs entreprises par la crainte de l'inflation.

Quoi qu'il en soit, la réussite d'une politique ambitieuse exige que la croissance soit parfaitement régulière. Or, s'il nous appartient d'apporter une solution à nos problèmes propres, les perspectives de l'environnement international échappent à nos moyens d'action. Nous devons donc rester vigilants à la fois sur ce qui se passe dans les pays étrangers et sur les tensions susceptibles de naître dans l'hexagone. Des clignotants devront être installés, qui nous alerteront sur les risques excessifs et nous permettront de prendre en temps opportun les mesures de correction.

Raisonnables, nous devons l'être également pour déterminer la durée du travail. L'office de la statistique des communautés européennes a établi qu'en avril 1969 la durée hebdomadaire du travail était, par ouvrier, de 46,3 heures en France, contre 44 en Allemagne et 43,8 en Belgique. En revanche, la durée

des congés est plus élevée dans notre pays. Mais, tous ces éléments pris en compte, un ouvrier français travaille 2.078 heures par an, un ouvrier allemand seulement 1.860 heures.

La réduction de la durée du travail est présentée souvent comme l'un des objectifs principaux de la politique sociale du VI^e Plan.

Elle est évidemment souhaitable. Sur le plan social, c'est une des conditions d'amélioration de la santé des travailleurs. Elle limitera le nombre des accidents du travail. Sur le plan économique, elle pousse à la modernisation des entreprises et favorise l'expansion par le développement de la consommation.

Souhaitable, elle est également possible. On a pu observer, en effet, que les réductions récentes n'ont pas entraîné une diminution de la production. Il faut tenir compte aussi de deux facteurs : la croissance de la population disponible et l'augmentation probable de la productivité.

Dans quelles limites et comment peut-elle être réalisée ? Il semble qu'il faille tenir compte de l'aspiration générale à un niveau de vie plus élevé. Or toute réduction de la durée du travail aboutit à diminuer le taux de croissance de la production intérieure brute et, partant, de la masse des biens à répartir entre les diverses parties prenantes, donc des revenus, qu'ils soient distribués sous une forme directe ou indirecte.

On a calculé qu'une réduction de trois heures de la durée du travail d'ici à 1975 se traduirait par une diminution de 0,2 p. 100 par an du taux de croissance et de 0,35 p. 100 de la production industrielle.

C'est pourquoi il apparaît raisonnable de limiter cette réduction à 1,30 heure par semaine et de fixer la durée moyenne hebdomadaire du travail dans l'industrie à 43 heures.

S'il est clair, hardi et raisonnable, le Plan doit être juste. Cela signifie d'abord que les abus de toute sorte devront être réprimés, les privilèges supprimés et qu'il devra être mis fin aux désordres.

Le déficit de l'assurance maladie cause au pays de graves soucis. Les Français sont tous, en effet, profondément attachés à la sécurité sociale et n'entendent pas que soient remises en cause les prestations qui leur sont servies.

En fait, notre système français souffre de la contradiction entre une distribution libérale des soins et le remboursement collectif des services rendus. Nous voulons pouvoir choisir notre médecin et en consulter un second quand le premier nous a déplu. Cette possibilité a entraîné deux conséquences. Certains malades plus ou moins imaginaires vont voir successivement des médecins différents jusqu'au moment où ils rencontrent celui qui diagnostique la maladie qu'ils croient avoir et leur prescrit les médicaments qu'ils veulent prendre. La sécurité sociale paiera.

Quant aux médecins, craignant de perdre un client, ils finissent par lui accorder tout ce que celui-ci demande. Parfois même, ce sont eux qui lui demandent ce qu'il veut. Ils signent des ordonnances prescrivant des médicaments que le client a utilisés depuis longtemps, les ayant achetés sans demander l'avis de personne. La sécurité sociale rembourse donc non seulement les médicaments mais, en plus, une consultation que le médecin n'a pas donnée.

Autrefois, les médecins se faisaient payer leurs honoraires à la tête du client. Certains malades payaient beaucoup, d'autres très peu, sinon pas du tout. C'était peut-être humain, mais ce n'était pas très juste. Maintenant, une convention a fixé les tarifs que les praticiens doivent appliquer. Comme ils sont très bas, les médecins multiplient les actes jusqu'à l'absurde.

M. Hubert Martin. Pas tous !

M. Roger Ribadeau-Dumas, rapporteur pour avis. On m'a cité récemment le cas de certains dentistes qui font asseoir quatre-vingts patients dans leur fauteuil chaque jour.

En outre, qui se donne dans ces conditions la peine, ou plutôt le temps, d'établir un diagnostic ? N'est-il pas plus rentable, après avoir aperçu le malade quelques courtes minutes, de l'envoyer chez des confrères pour subir des radios, des analyses, une prise de sang, et de lui demander de revenir ensuite pour l'interprétation des tests ? C'est tout gain. La sécurité sociale paiera.

Les médecins honnêtes — ils forment encore la grande majorité du corps médical — se désespèrent. Ils se rendent compte que le gouffre ouvert par le manque d'esprit civique de certains de leurs confrères risque d'engloutir la médecine libérale.

Que faire ? D'abord faire prendre conscience à tous les médecins de leurs responsabilités et des dangers qu'ils courent ; leur faire connaître le coût des médicaments qu'ils ordonnent et des indemnités journalières dont ils provoquent le paiement ; ensuite, sans doute, reviser les taux des lettres clés en fonction du nombre d'actes effectués par chaque médecin dans un laps de temps donné ; reviser les tarifs de remboursement de certains actes techniques ; enfin, mettre tous les praticiens « sur ordinateur », enregistrer tous leurs actes, établir ce qu'on

appelle un « profil du praticien » : les avertir dès qu'ils dépassent des normes raisonnables et, en cas de récidive, les sanctionner.

Nos diverses caisses de vieillesse, créées au hasard des temps et des revendications, ont fixé des âges différents pour la naissance des droits à la retraite. Votre commission a déjà exprimé à différentes reprises la fâcheuse impression que lui laissaient ce désordre et ces injustices.

Pour quel motif sérieux pourrait-on soutenir, par exemple, qu'un comptable de la S.N.C.F. doit prendre sa retraite à cinquante-cinq ans alors que le comptable d'une entreprise privée, qui travaille dans des conditions identiques, devant un bureau identique, avec des manches de lustrine identiques, ne pourrait la prendre, lui, qu'à soixante-cinq ans ?

Il importe d'unifier dans les plus brefs délais l'âge à partir duquel les droits pourront prendre naissance. Les seules variations équitables sont celles qu'exige la pénibilité du travail.

Une telle mesure, bien entendu, ne pourrait pas être applicable à ceux qui sont actuellement en poste, car ils ont pu, au moment d'embrasser telle ou telle carrière, précisément déterminer leur choix en fonction de l'âge de la retraite. Mais le nouveau régime devrait être clairement indiqué et, par conséquent, appliqué aux jeunes qui désireraient entrer dans la carrière.

Un plan juste, cela signifie également un plan qui assure la solidarité entre tous les Français et ne la crée pas seulement au profit, certes, des plus déshérités, mais à la charge d'une seule catégorie sociale.

Le rapport qui nous est soumis propose de faire porter les nouveaux efforts en faveur des vieillards et des handicapés inadaptés. Ce sont effectivement des personnes dont le sort inspire la compassion et qui, de ce fait, doivent être soutenues. Mais il ne faudrait pas qu'elles puissent l'être au détriment de l'aide prioritaire qui, selon nous, doit être accordée aux familles.

Considérant que l'avenir du pays dépend en grande partie du nombre des habitants nés sur son sol, votre commission vous demande de repousser tout virement de l'excédent des caisses d'allocations familiales vers les caisses vieillesse ou maladie en vue de combler leurs déficits.

M. Jacques Cressard. Très bien !

M. Roger Ribadeau-Dumas, rapporteur pour avis. La solidarité envers les plus défavorisés doit être générale ou ne pas être.

Elle ne saurait être à la charge d'une seule catégorie de la population. C'est pourquoi votre commission vous propose également de repousser l'idée de déplaçonner les cotisations des cadres à l'assurance maladie. La résorption du déficit de la caisse doit être réalisée par la fiscalisation d'une partie des recettes, comme cela se pratique d'ailleurs dans d'autres pays étrangers, et notamment en Allemagne.

Des tentatives ont été récemment faites dans ce sens. Elles sont encore trop timides. Une augmentation des taxes spécifiques sur les produits dont la consommation excessive est cause de dépenses pour la sécurité sociale pourrait être décidée. Nous pensons, entre autres, à l'alcool et au tabac. Une hausse des tarifs de la T. V. A. portant sur les produits qui ne sont pas de première nécessité n'affecterait en rien la compétitivité de nos entreprises, puisqu'ils ne s'appliquent pas aux marchandises exportées et frappent au contraire les productions étrangères vendues sur notre sol.

Un plan juste, cela signifie enfin un plan qui ne laissera pas accaparer par quelques-uns un enrichissement dû au travail de tous, au sacrifice de tous. Dans notre régime libéral, le profit est légitime, mais c'est l'emploi du profit qu'il faut surveiller.

M. René Caille. Très bien !

M. Roger Ribadeau Dumas, rapporteur pour avis. Le profit doit être utilisé au bénéfice de tous, soit aux investissements qui permettront d'augmenter la production et de diminuer les prix, soit à l'augmentation des salaires des travailleurs.

Un plan juste implique une amélioration constante de la situation des travailleurs, non seulement de leurs rémunérations, mais également de leurs conditions de travail et de vie.

Certes, la dignité du travail est volontiers reconnue, la plupart du temps, d'ailleurs, en paroles. Mais il faut bien admettre la désaffection qui se manifeste dans notre pays à l'égard des métiers manuels. En France, les ouvriers sont moins bien payés que les employés, ce qui est le contraire de ce qui se passe en Allemagne. Les possibilités de promotion y sont insuffisantes. Les relations de travail dans l'entreprise sont trop souvent ressenties comme disciplinaires.

La justice implique des actions très diverses sur l'urbanisme, les logements, les transports, les conditions d'hygiène et de sécurité, l'étude des facteurs de la pénibilité du travail. Elle

exige, il faut le répéter, la participation des travailleurs aux gains en capital que les incitations fiscales vont permettre aux entreprises de réaliser.

M. Jacques Crossard. Très bien !

M. Roger Ribadeau Dumas, rapporteur pour avis. Clair parce que les décisions adoptées seront comprises sinon admises par tous, hardi parce qu'il s'efforcera de remédier le plus vite possible aux défauts et aux manques de notre société, raisonnable car il tiendra comptes des résistances et des faits et des hommes, juste enfin s'il remet de l'ordre dans la maison, refuse les privilèges, empêche l'accaparement des richesses par quelques-uns, le VI^e Plan sera véritablement alors considéré comme une « ardente obligation ». Admis par tous, il réussira.

Certaine, monsieur le ministre, que le Gouvernement sera d'accord sur ces conclusions, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a décidé d'approuver le rapport sur les principales options que vous lui avez soumis en vous demandant toutefois quelques précisions, exprimées dans des amendements qui seront présentés à l'Assemblée lors de la discussion de l'article unique. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La séance est suspendue pendant quelques instants.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze minutes, est reprise à dix-sept heures vingt minutes, sous la présidence de M. Roland Nungesser.)

PRESIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'Union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. André Bettencourt, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la déclaration liminaire de M. le Premier ministre et les interventions des rapporteurs de vos commissions ont déjà largement défini la portée du débat qui s'instaure devant vous.

Vous voici donc appelés à vous prononcer sur le « projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan ».

A s'en tenir aux apparences formelles, il s'agit d'un projet de loi singulièrement bref et laconique puisqu'il ne comporte, comme il se doit, qu'un article unique. Mais, par-delà cet article unique, vous sentez bien tous que ce qui est en cause, c'est l'ensemble de l'évolution économique et sociale de notre pays au cours des cinq années à venir. C'est dire l'importance du débat qui vient de commencer.

Ce débat, le Gouvernement le souhaite aussi large et aussi ouvert que possible. Il est en effet essentiel que les élus de la nation puissent débattre pleinement des objectifs que, pour cinq ans, le pays se fixe à lui-même. C'est bien dans cet esprit que la loi du 4 août 1962 portant approbation du IV^e Plan avait décidé pour l'avenir l'institution de deux débats parlementaires successifs, d'abord sur les principales options de politique économique et sociale, puis, un an après, sur le Plan lui-même, élaboré précisément à la lumière des principes adoptés par le Parlement lors de la première phase de ses travaux.

Ainsi que vient de le rappeler M. le Premier ministre, la discussion qui va s'instaurer au sein de cette Assemblée a été très largement préparée, tout au long de l'élaboration du Plan, par une suite ininterrompue de consultations à tous les niveaux. C'est en effet l'originalité des plans français, depuis 1945, que de ne pas être seulement le travail solitaire des planificateurs.

Même si, pour le IV^e Plan, d'importants progrès ont été apportés aux techniques d'élaboration du Plan, notamment par la mise au point d'un « modèle physico-financier » traité sur ordinateur, et par des études à long terme, bien au-delà de l'année terminale du Plan, l'ensemble de ces travaux techniques n'ont eu pour objet que d'éclairer la concertation de toutes les parties intéressées.

Ce fut d'abord le cas pour les travaux des commissions de modernisation du Plan, au cours desquels les représentants de l'Etat, des organisations professionnelles et syndicales, ainsi que des personnalités qualifiées ont été en mesure de confronter leurs points de vue sur les problèmes en cause.

Ce fut ensuite le débat devant le Conseil économique et social, à qui le Gouvernement, désireux de donner à la discussion la plus grande latitude, avait demandé notamment son

avis sur quatre choix fondamentaux : choix sur le rythme de réduction de la durée du travail par rapport au rythme de croissance des revenus ; choix entre l'accroissement des revenus directs et celui des revenus indirects — dépenses de transfert ou équipements collectifs ; choix de l'effort de solidarité qui peut être accepté par les Français ; choix quant au partage souhaité entre la croissance des services publics et celles des revenus de transferts, notamment les prestations de la sécurité sociale.

Tenant compte des avis exprimés par le Conseil économique et social, le Gouvernement a été conduit à introduire dans son rapport des précisions ou des modifications sur plusieurs points importants.

Cette concertation s'est enfin poursuivie devant vos commissions, où j'ai eu le plaisir moi-même de me rendre à plusieurs reprises, de même que M. le commissaire général du Plan, ses collaborateurs et les présidents des principales commissions du Plan. Le sérieux des travaux qui y ont été menés pendant plusieurs semaines est attesté, s'il en était besoin, par la qualité des rapports qui vous ont été fournis.

Comment ne rendrais-je pas hommage à M. Philippe Rivain, rapporteur général ; à M. le président Lemaire, à M. Ribadeau-Dumas ?

Les observations et propositions qu'ils viennent de présenter au nom de leurs commissions respectives situent dès le départ ce débat à son véritable niveau et vous ont familiarisé d'avantage encore avec le dossier complexe que nous avons à examiner ensemble.

Je reviendrai dans mon exposé sur nombre de préoccupations qui viennent d'être exprimées.

Permettez-moi donc de vous indiquer, en des termes aussi brefs que peut le permettre l'importance du sujet, les grandes idées qui ont inspiré le Gouvernement dans le choix des objectifs et des politiques qu'il soumet aujourd'hui à votre approbation.

C'est à quatre questions principales que je me proposerai de répondre :

Quel type de Plan avons-nous voulu ? quelles ambitions lui avons-nous assignées ? quel type de croissance nous proposons d'obtenir ? quelles politiques, enfin, devront permettre d'y parvenir ?

Et d'abord, quel type de plan ?

La question mérite en effet d'être posée. Certains — de moins en moins nombreux, il est vrai — sont allés jusqu'à mettre en question l'intérêt d'un plan dans un contexte économique marqué par l'ouverture sur l'extérieur, par une plus grande décentralisation des décisions et par le développement des mécanismes du marché, dont même les pays socialistes reconnaissent aujourd'hui le bien-fondé.

En dépit des difficultés parfois rencontrées dans l'exécution des plans précédents, il suffit de se reporter aux vingt-cinq années passées pour reconnaître l'importance du rôle que le Plan a joué dans la conduite de notre développement et — chose au moins aussi importante — pour la diffusion dans l'opinion d'un certain nombre d'idées novatrices qui sont à la base de ce développement : au lendemain de la guerre, la reconstruction, puis l'expansion, l'aménagement du territoire, l'intégration européenne et l'ouverture des frontières.

En présentant le VI^e Plan au Parlement et au pays, le Gouvernement réaffirme avec force sa conviction que le Plan français, loin d'impliquer nécessairement contrainte et rigidité, demeure un facteur d'efficacité et de progrès. M. le Premier ministre vient de rappeler sans équivoque les avantages qui peuvent être retirés d'une planification adaptée aux réalités du pays : sur le plan technique, une meilleure cohérence des prévisions et des politiques ; sur le plan social, une large concertation des différentes catégories économiques et sociales ; sur le plan politique, un guide pour l'action des pouvoirs publics et des entreprises publiques et privées.

Sur ce point, j'ai pu constater avec satisfaction, notamment au Conseil économique et social, l'existence d'un certain consensus concernant l'utilité de la planification, même si des divergences se sont naturellement exprimées sur le contenu et la portée de cette planification.

Encore fallait-il que cette planification qui, du premier au V^e Plan, n'a jamais cessé d'évoluer, fût adaptée aujourd'hui à un contexte économique et social qui, lui aussi, a profondément changé. Telle a été la préoccupation du Gouvernement pour l'élaboration du VI^e Plan, à un moment où les effets de l'ouverture des frontières, déjà sensibles dans le passé, vont se faire de plus en plus pleinement sentir. Et ce sont ces préoccupations qui expliquent les modifications que nous avons apportées aux techniques de la planification, et qui visent toutes à faire du Plan un instrument à la fois plus sélectif et plus souple.

Plus sélectif, le VI^e Plan le sera. Il comportera un nombre limité d'objectifs ; il dégagera plus clairement leurs priorités respectives ; il définira les politiques économiques et sociales destinées à permettre la réalisation des objectifs souhaités.

Certains ont, de ce fait, parlé de déplanification. Mais qui ne voit que l'accumulation d'objectifs inégaux dans leur importance et aléatoires dans leurs chances de réalisation, loin de renforcer le Plan, porte atteinte à sa crédibilité ? C'est, au contraire, à accroître l'efficacité du Plan que tend la volonté du Gouvernement.

Plus souple, le VI^e Plan le sera : d'une part, il aura un caractère conditionnel car son exécution, et c'est une évidence, ne dépend pas seulement de l'Etat, mais de la conjoncture intérieure et internationale et du comportement des agents économiques ; d'autre part, il prévoira la possibilité d'adapter tel ou tel programme, si nécessaire, après consultation des commissions du Plan intéressées. En tout état de cause, un réexamen du Plan à mi-parcours a été prévu qui pourra, si cela se révèle nécessaire, entraîner sa révision.

A cet égard aussi, certains ont cru pouvoir nous reprocher de faire œuvre de déplanification. Puis-je me permettre de leur faire simplement remarquer que, face aux aléas grandissants de l'évolution économique et sociale, le Plan ne pourra être un guide efficace pour l'action des pouvoirs publics et des partenaires économiques et sociaux, que dans la mesure où il ne se sera pas trop éloigné des réalités. Faute de quoi, il risque de se réduire à un ensemble fixé de données auxquelles plus personne ne songerait à se référer. Tel ne doit pas être le cas. Le Plan que le Gouvernement propose au pays sera souple, sélectif, mais aussi réaliste et volontaire.

Et maintenant, quelles sont les ambitions du VI^e Plan ?

Pour les situer dans une perspective plus large, je ne puis mieux faire que de reprendre à cette tribune quelques lignes de l'introduction du rapport soumis à votre approbation :

« Le Plan doit être l'affirmation d'une ambition nationale. La France ne peut pas se résigner à la médiocrité. Même si ses moyens sont hors de proportion avec ceux de quelques très grandes puissances, notre richesse intellectuelle et culturelle, le rôle du français comme langue de civilisation, la résonance qu'ont dans le monde entier les thèmes fondamentaux de notre philosophie politique — droit de toutes les nations à l'indépendance, droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes, refus du recours aux armes pour la solution des conflits, devoir de solidarité des peuples les plus riches à l'égard du monde sous-développé — donnent à notre pays une situation morale, donc politique, exceptionnelle, et qu'il est de notre devoir de maintenir.

« Mais l'expérience prouve qu'il n'est pas de prestige intellectuel, moral ou politique, qui survive à la décadence démographique ou économique ».

Ainsi, vous le sentez bien, en toile de fond pour l'ensemble du VI^e Plan, il y a une idée très claire du rôle que la France doit jouer dans un univers de plus en plus solidaire.

Au sein de la Communauté européenne, il s'agit de poursuivre, dans le respect de notre identité historique, les efforts en vue d'un renforcement de la coopération européenne en matière de développement industriel et scientifique. Dans cette perspective, les objectifs du VI^e Plan devront être compatibles avec le troisième programme européen de politique économique à moyen terme, actuellement préparé à Bruxelles.

Au-delà de l'Europe, la France devra poursuivre sa coopération économique avec les autres pays industriels et continuer son effort en faveur du tiers monde, en consacrant à l'aide au moins 1 p. 100 de son produit national brut.

Telles sont les ambitions politiques permanentes de la nation. Encore faut-il déterminer de façon plus précise celles qui, pendant les cinq prochaines années, pourront se traduire dans les faits.

Vous connaissez déjà les trois grandes ambitions proposées pour le VI^e Plan : compétitivité, solidarité, amélioration des conditions d'existence.

Beaucoup se sont étonnés — et on nous l'a même reproché — de voir placer au premier rang la notion de compétitivité, sur le même plan que la solidarité et l'amélioration des conditions de vie, alors que, de toute évidence, la compétitivité de notre économie relève de l'ordre des moyens et non de celui des fins. C'est ce qui a été dit excellemment par M. Ribadeau Dumas.

Est-il besoin de préciser que, pour le Gouvernement, l'expansion économique ne peut se concevoir que si elle est mise au service de l'homme, lequel constitue, en définitive, l'unique fin du développement ? Il est effectivement essentiel de faire, à l'occasion du Plan, un choix sur le type de société que nous cherchons à construire, à un moment où les injustices dues à notre système de relations sociales suscitent des critiques parfois justifiées. Dans cet esprit, il nous appartient, comme l'a souligné M. le Président de la République, de mettre fin aux inégalités les plus criantes qui affectent notre société et d'assurer un cadre de vie favorable à l'épanouissement des hommes.

Si nous avons, malgré tout, situé la compétitivité au même niveau que les autres ambitions fondamentales, si nous l'avons même placée au premier rang, c'est que, dans le contexte international d'ouverture des frontières, la réalisation de tous nos

objectifs passe absolument par le développement de la compétitivité de l'ensemble de notre appareil productif.

Dès lors que la France a choisi, en 1958, la liberté des échanges, elle s'est trouvée soumise, et chaque année de plus en plus nettement, à l'épreuve de la concurrence internationale. Et qu'on ne nous dise pas que, pour éviter les difficultés résultant de cette concurrence, la France aurait dû refuser de faire ce choix. On devine aisément ce qui eût résulté de cette attitude de repli : la stagnation économique, puis la décadence. C'est donc bien une économie compétitive qu'il nous faut essayer de bâtir pendant les cinq prochaines années.

Pour y parvenir, la création d'une industrie vivante et forte a paru être une condition absolument nécessaire, et je rejoins ici ce qu'a dit le président Lemaire. Mais, sur ce point aussi, il convient d'éviter un malentendu : à aucun moment, il n'a été considéré que l'industrie est la seule source de richesse.

Le développement économique est la résultante de la croissance de tous les secteurs d'activité. Dans cette perspective, l'agriculture, le commerce, l'artisanat et les services doivent s'insérer pleinement dans l'économie nationale à laquelle chacun apporte une contribution essentielle.

Mais si le développement industriel a été considéré comme un facteur clé de notre progrès économique, c'est pour deux raisons.

D'une part, quel que soit l'apport fourni par notre agriculture — il ne s'agit pas de le sous-estimer — et quel que soit l'effort fourni par le commerce, l'artisanat et les services, c'est sur une industrie puissante et compétitive que reposent le développement de nos exportations et, donc, l'équilibre de notre balance des paiements. N'oublions pas que les échanges de produits industriels représenteront, en 1975, 80 p. 100 des échanges commerciaux des grands pays industriels.

D'autre part, c'est de l'industrie que dépendent les chances d'une expansion accélérée, ne serait-ce qu'en raison des gains élevés de productivité dont elle est capable et des possibilités qu'elle procure à une croissance fondée sur le développement d'une offre compétitive.

Si notre économie parvient à gagner le pari de la compétitivité, on ne pourra que plus aisément satisfaire aux finalités essentielles du progrès économique : l'accroissement de la solidarité et l'amélioration des conditions d'existence.

En ce qui concerne la solidarité, il s'agit, en premier lieu, de remédier à la situation des catégories les plus défavorisées. Dans cet esprit, un effort prioritaire sera fait en faveur des personnes âgées, des handicapés et inadaptés, ainsi que, plus généralement, des salariés les plus modestes.

Il s'agit, d'autre part, d'accorder une aide à ceux — agriculteurs, artisans, commerçants — qui seront touchés par les transformations structurelles.

Enfin, il s'agira d'orienter l'action des pouvoirs publics vers des mesures tendant : à développer l'égalité des chances, notamment par l'enseignement ; à mieux répartir entre les assujettis les charges de la solidarité ; enfin, à réduire les clivages sociaux, notamment en améliorant la situation faite dans notre société aux travailleurs de l'industrie, tant du point de vue des revenus que du point de vue du statut professionnel, de la durée et des conditions de travail.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions d'existence, il est inutile d'insister sur l'importance de cet objectif à un moment où l'on prend de plus en plus conscience, heureusement, des atteintes de toutes sortes que la vie moderne porte à la qualité de la vie, tant dans le cadre urbain que dans le milieu rural. Au cours de la deuxième phase des travaux du Plan seront étudiées de manière approfondie les mesures tendant à améliorer le cadre de vie, et notamment celles qui sont relatives à l'équipement urbain, au logement et à la politique de la nature.

Parmi les facteurs d'amélioration des conditions de vie, une des questions les plus controversées a porté sur la réduction de la durée hebdomadaire du travail. Il est exact que, jusqu'en 1969, la durée hebdomadaire du travail s'est située à un niveau moyen plus élevé que dans la plupart des pays comparables à la France.

Mais, d'une part, il faut tenir compte de la durée des congés annuels, qui sont nettement plus importants en France qu'à l'étranger ; d'autre part, il faut tenir compte des répercussions d'une réduction trop rapide de la durée du travail sur le niveau de la production.

Selon les études prévisionnelles, c'est à une durée hebdomadaire moyenne de quarante-trois heures que conduirait, pour 1975, la prolongation de l'évolution constatée au cours de ces dernières années. C'est cette hypothèse qui a été finalement retenue.

Le Gouvernement considère qu'il ne serait pas prudent d'aller au-delà. Cependant, suivant en cela les propositions du Conseil économique et social, il considère que, d'une part, une réduction souple et échelonnée de la durée du travail pourrait être

mise en œuvre par des procédures contractuelles intéressant certaines branches ou régions et que, d'autre part, sur le plan légal, pourraient être étudiées les conditions d'un nouvel abaissement de la durée hebdomadaire maximale, fixée à cinquante-quatre heures depuis 1966.

Telles étant les trois grandes ambitions que propose le Gouvernement pour le VI^e Plan, il va de soi que leur mise en œuvre s'exprimera inévitablement à travers des choix. Il importe, pour que le Parlement puisse se prononcer en toute connaissance de cause, que ces choix soient présentés sans aucune ambiguïté.

Le premier de ces choix concerne l'ouverture de notre économie sur l'extérieur, avec toutes les conséquences qui en résultent sur les exigences de compétitivité et de stabilité.

Au-delà de cette option, il nous faudra répondre à une série de questions :

Quels rythmes de mutations, dans les différents secteurs économiques, le pays est-il disposé à accepter pendant les prochaines années ?

Faut-il préférer une réduction plus rapide de la durée du travail à un taux accru de croissance des revenus ?

Quel partage voulons-nous entre revenus directs et avantages retirés du fonctionnement des services publics et des dépenses de transferts ? Quel partage souhaitons-nous entre la croissance des services et équipements collectifs — routes, écoles, logements sociaux, hôpitaux — et celle des transferts — concernant essentiellement la sécurité sociale ?

Quel rythme de progrès voulons-nous réaliser dans l'ordre de la solidarité ?

Venons-en au type de croissance.

Le type de croissance que prévoit le VI^e Plan se caractérisera par un certain rythme, assez élevé pour répondre aux aspirations que je viens de définir et notamment au plein emploi, mais aussi par la sauvegarde des principaux équilibres et par une répartition satisfaisante des fruits de la croissance.

Le choix du taux de croissance de la production intérieure brute a donné lieu, vous le savez — vous y avez fait allusion tout à l'heure — à un large débat dans la presse, dans les milieux professionnels et, d'une manière générale, dans de larges couches de l'opinion.

Toutes sortes de chiffres ont été avancés sur ce point, depuis des taux modérés correspondant à ceux qui ont été réalisés au cours du V^e Plan jusqu'à des taux de croissance « à la japonaise » proposés par d'autres. Pour sa part, le Gouvernement n'a jamais cessé de souligner qu'il est illusoire de vouloir fixer son attention sur un simple taux alors que ce qu'il faut définir, c'est un type de croissance assorti de politiques appropriées.

Les caractéristiques que le Gouvernement a souhaité assigner à ce type de croissance sont de deux ordres.

D'abord, il s'agit de satisfaire à l'exigence du plein emploi. Pour le Gouvernement, il n'est pas question que le chômage ou le sous-emploi puisse être utilisé comme instrument de politique économique.

En ce sens, l'objectif de plein emploi a été un des critères déterminants dans le choix du taux de croissance ; celui-ci a été calculé compte tenu de l'évolution attendue de la population active — laquelle s'accroîtra de 1 p. 100 environ par an, pendant les prochaines années — et des progrès de la productivité.

Le Gouvernement, mesurant par ailleurs les sacrifices et les efforts d'adaptation qu'exige un rythme trop élevé de croissance, n'a pas cru devoir engager le pays dans la voie d'une croissance brutale, assortie de ce qu'on appelle une « industrialisation sauvage », qui se ferait nécessairement au détriment de certaines catégories socio-professionnelles et se traduirait, notamment, par une accélération de l'exode rural, par la disparition de nombreuses petites entreprises industrielles, artisanales ou commerciales, et aussi par un trop grand nombre de déplacements massifs de travailleurs.

Ainsi que le rappelle le rapport sur les options, « nous avons besoin d'une croissance régulière, continue et persévérante, qui soit avare de souffrances individuelles et qui sache faire leur part à la satisfaction des besoins les plus immédiats et aux aides à la mutation ».

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a proposé, en première analyse, un taux de croissance « aux approches de 6 p. 100 ».

Contrairement à ce qui a été dit parfois, un tel taux n'est pas en contradiction avec les perspectives de la Communauté économique européenne : si des chiffres légèrement inférieurs avaient été avancés lors des premiers travaux, à Bruxelles, c'est parce qu'on avait quelque peu sous-estimé tant l'évolution de la population active que les progrès de la productivité.

Dès lors qu'il est possible d'atteindre ce taux de croissance dans l'équilibre des prix et qu'est assurée la compatibilité des évolutions des divers pays européens, le taux ainsi choisi correspond bien aux perspectives européennes à moyen terme.

Mais, une fois encore, je tiens à souligner que ce taux de croissance ne constitue qu'un ordre de grandeur : sa réalisation dépendra avant tout des efforts que consentira le pays.

Le taux de croissance ainsi choisi nous paraît, en outre, satisfaisant aux exigences de l'équilibre, sans lequel toute croissance ne saurait être qu'illusoire, compte tenu de l'ouverture de nos frontières.

Je ne m'étendrai pas ici sur les dangers de l'inflation qui, en rendant nécessaire des stabilisations périodiques, entraîne en définitive un ralentissement de la croissance.

En fait, quatre équilibres sont en cause, qu'il convient de sauvegarder : l'équilibre extérieur, l'équilibre des prix, l'équilibre financier, l'équilibre budgétaire.

En ce qui concerne l'équilibre extérieur, les objectifs de reconstitution d'un certain montant de réserves — 5 milliards de dollars environ — et d'implantations industrielles à l'étranger, conduisent à viser un excédent de la balance des paiements courants, de l'ordre de 1 milliard de dollars en 1975.

Un tel résultat, qui n'est pas hors d'atteinte, est cependant conditionné par l'existence d'un solde excédentaire de la balance commerciale. On estime, en première approximation, que ce solde s'élèvera à 10 milliards de francs courants en 1975. Il reposera, pour l'essentiel, sur nos échanges industriels.

C'est dire que la réussite de notre politique économique dépend, une fois de plus, de la compétitivité de notre industrie.

L'équilibre des prix que le Gouvernement a retenu pour le VI^e Plan est celui qui a suscité le plus de doutes sur ses possibilités de réalisation.

La norme retenue par le Gouvernement en la matière est, je le rappelle, de 1,7 p. 100 par an en moyenne pour la croissance de nos prix industriels, à laquelle correspond un rythme de croissance de l'ordre de 2,5 p. 100 pour le niveau général des prix.

On peut, certes, comprendre ce scepticisme, nourri par l'expérience des plans précédents, et je ne m'étonne pas des remarques faites à ce sujet par M. Rivain, rapporteur général.

Mais il faut savoir que cette norme a été fixée en fonction des prévisions de nos principaux partenaires européens, et que son application est une condition de notre compétitivité.

Ambitieuse, une telle norme n'en est pas moins fondée sur des hypothèses raisonnables : aiglement — déjà fréquent — de nos prix industriels sur les prix du marché international, hausses raisonnables des salaires, gains de productivité, baisse de la T. V. A.

En tout cas, le Gouvernement est bien décidé à tout faire pour qu'elle soit respectée, en laissant jouer la concurrence internationale dans les secteurs dits « exposés », et en organisant une politique active de concurrence — et, à défaut, de contrôle — dans les secteurs encore « protégés ».

En outre, une politique concertée des revenus aurait pu contribuer efficacement à la lutte contre la hausse des prix. En dépit de l'absence, que nous regrettons, de l'accord nécessaire pour promouvoir une véritable politique des revenus, le Gouvernement n'en continuera pas moins à rechercher une reprise du dialogue entre les partenaires sociaux intéressés.

L'équilibre financier, c'est-à-dire celui de l'épargne et des investissements, a aussi paru à certains difficile à réaliser, en raison des besoins importants de financement externe aux entreprises, du cloisonnement excessif des circuits de financement et du niveau élevé des taux d'intérêt.

Ces difficultés ne doivent pas être sous-estimées. Mais, précisément, au cours de la deuxième phase des travaux du Plan, des propositions précises seront élaborées, en vue, d'une part, de développer l'épargne des ménages par la maîtrise de la pression fiscale, la stabilité des prix, la diversification des formes de placement ; d'autre part, de réformer les mécanismes de financement et de réorienter les ressources financières en faveur des activités productives les plus rentables.

J'en viens maintenant à l'équilibre budgétaire.

Pour le Gouvernement, il s'agit moins, croyez-le, d'une position doctrinale que d'une exigence de gestion : la nécessité s'impose, en effet, d'une épargne publique importante, dès lors que l'ensemble de l'épargne privée ne satisfait pas aux besoins.

C'est pourquoi la norme adoptée par le Plan sur ce point est un équilibre rigoureux des finances publiques, c'est-à-dire, en termes de comptabilité nationale, caractérisé par l'obligation de ne pas recourir à un financement extérieur pour les besoins de l'ensemble des « administrations », à savoir l'Etat, les collectivités locales, la sécurité sociale et certains organismes semi-publics d'action économique, c'est-à-dire, en particulier, les ports autonomes et les sociétés d'économie mixte d'autoroutes.

La sécurité sociale pose, en elle-même, un problème que nous aurons l'occasion de réexaminer un peu plus loin.

De leur côté, les collectivités locales, dont le rôle est essentiel pour le financement de certains équipements collectifs et dont la situation financière devra faire l'objet d'un examen attentif,

au cours de la seconde phase d'élaboration du Plan, continueront vraisemblablement à recourir à l'emprunt.

C'est dire que le budget de l'Etat devra être excédentaire dans ses opérations de caractère définitif, pour que la capacité de financement ainsi dégagée puisse venir contrebalancer les besoins de financement des autres administrations.

Mais, au-delà de ces divers équilibres particuliers, il importe que les différents éléments de la demande générale croissent harmonieusement, ce qui implique une juste répartition des fruits de la croissance.

La répartition des fruits de la croissance dépend du volume global des ressources disponibles et du montant des ressources que la nation entend consacrer aux différentes parties prenantes : consommation privée, investissements productifs, logement, équipements collectifs.

Sur le premier point, nous avons vu que le volume des ressources disponibles dépendait du rythme de croissance choisi, compte tenu des exigences de l'équilibre.

En revanche, en ce qui concerne la répartition proprement dite, il y a un choix à faire, que j'ai déjà annoncé tout à l'heure, notamment entre revenus directs et consommation privée, d'une part, prélèvements obligatoires et dépenses collectives, d'autre part.

Reprenons donc les principaux éléments de cette répartition :

En ce qui concerne les investissements productifs, c'est une croissance annuelle de 6,5 à 7,5 p. 100 en volume qui sera nécessaire, de sorte qu'ils représenteront, en 1975, 16,5 p. 100 de la production intérieure brute, contre 16 p. 100 environ en 1970.

Il est en outre proposé une certaine réorientation des investissements lourds à longue durée vers des équipements plus légers et plus directement rentables.

En ce qui concerne le logement, qui est à la fois un investissement des ménages et un bien de consommation durable, le choix de l'objectif a suscité bien des controverses.

Le Gouvernement a finalement repris, sur ce point, les propositions de la commission de l'habitation du VI^e Plan, en fixant un objectif de 560.000 « équivalents-logements » — notion intermédiaire, comme vous le savez, entre logements commencés et logements terminés — en 1975, dont 315.000 logements économiques.

Vous n'ignorez pas que le Conseil économique et social avait, dans un premier temps, proposé que cet objectif fût porté à 600.000. Comment ne l'approuverait-on pas, quand on connaît l'importance des besoins ?

Mais il ne faut pas se dissimuler que le programme proposé de 560.000 équivalents-logements en 1975, qui devrait permettre malgré tout de satisfaire les principaux besoins, est en accroissement de 20 p. 100 environ par rapport à celui qui avait été prévu par le V^e Plan : c'est donc, déjà, un objectif ambitieux, dont la réalisation est conditionnée par une maîtrise rigoureuse des prix et par le maintien d'un niveau élevé d'aide publique.

Le Conseil économique et social a bien voulu se ranger, sur ce point, à l'avis du Gouvernement.

Mais il va de soi, ainsi que le souhaitent le Conseil économique et social et certains d'entre vous, mesdames, messieurs, que si des ressources d'épargne en quantité supérieure pouvaient être dégagées, le montant du programme pourrait être augmenté. Qui ne le souhaite comme vous tous ?

J'ai d'autre part, examiné avec attention l'amendement présenté par M. Jacques Richard et repris par le rapport de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Je voudrais simplement indiquer, à ce stade du débat, que l'objectif de 315.000 équivalents-logements, retenu dans le rapport sur les options, en ce qui concerne les logements économiques — contre 260.000 prévus par le V^e Plan pour 1970 — est celui qui, à la lumière des premières études, a paru le plus compatible avec les exigences budgétaires.

En ce qui concerne la consommation des ménages, la réalisation du type de croissance proposé permettrait de dégager des possibilités d'augmentation sensible, à un taux compris entre 5,3 et 5,8 p. 100 par an, ce qui rendrait possible une progression de la consommation par tête de 5 p. 100 environ. C'est une progression raisonnable, qui sauvegarde les possibilités de croissance des investissements collectifs.

Mais, dans ce domaine, il faudra cependant agir en luttant contre certaines rentes de situation et en revalorisant les bas salaires, notamment les salaires ouvriers.

Reste, enfin, la part réservée aux dépenses collectives, équipements collectifs et prestations sociales.

Tout dépend, à cet égard, du volume de ressources que la nation entend consacrer à ces dépenses, en les finançant par des prélèvements obligatoires. L'importance de ces prélèvements pourrait varier théoriquement dans d'assez larges limites, et plusieurs pays européens paraissent effectivement s'orienter vers une certaine augmentation des dépenses collectives.

Cependant, eu égard à la situation de notre fiscalité, il a paru nécessaire au Gouvernement de contenir la pression fiscale et parafiscale à un niveau aussi proche que possible du niveau actuel — qui n'est d'ailleurs pas le plus élevé en Europe — soit environ 40 p. 100 de la production intérieure brute ce qui est considéré par beaucoup comme important.

Dès lors, et une fois réservée la part de certaines dépenses publiques inévitables, il fallait prévoir un rythme de croissance satisfaisant des équipements collectifs et des transferts sociaux.

En ce qui concerne les équipements collectifs, une progression accélérée sera possible par rapport au V^e Plan, puisque le taux de croissance prévu, de 8,5 p. 100 à 10 p. 100 par an, est supérieur au taux réellement constaté pendant l'exécution du V^e Plan.

Je souscrirais volontiers aux propositions contenues dans l'amendement proposé par MM. Ruais et Sallé, et repris par votre commission, en ce qui concerne le taux de croissance des équipements collectifs, car je suis convaincu, comme eux, de l'importance de ces équipements, et notamment des infrastructures de transports, pour notre développement économique.

Mais le taux de croissance qui vous est proposé a fait l'objet d'un examen approfondi au sein du Gouvernement et tient compte des contraintes imposées par l'équilibre des finances publiques.

Je souhaite cependant que les études complémentaires menées au cours de la deuxième phase permettent de retenir, en pratique, un taux de croissance plus proche de 10 p. 100 que de 8,5 p. 100. Il s'agit là d'un souhait personnel, comme il est celui de beaucoup d'entre vous.

Quant au rythme de croissance des prestations sociales, il continuera à être plus rapide que celui de la production intérieure brute, se situant entre 7,3 et 7,6 p. 100 par an, soit un indice 142 ou 144 en 1975.

Tel est, mesdames, messieurs, dans ses grandes lignes, le type de croissance que propose le VI^e Plan.

Mais, ainsi que je le soulignais en commençant, ces indications n'ont de valeur que si elles sont appuyées sur des politiques permettant la réalisation des objectifs choisis. C'est ce dernier point que je voudrais maintenant aborder.

Quelles politiques devra permettre d'obtenir le type de croissance proposé ?

Plus encore que sur les objectifs, le VI^e Plan mettra l'accent sur les politiques qui en sont la condition : politique de développement, condition de la compétitivité de notre économie ; politique d'équipement et de transferts, condition de la mise en œuvre des objectifs de solidarité et d'amélioration des conditions de vie ; politique d'aménagement du territoire, qui permettra la mise en œuvre, sur le terrain, de ces divers objectifs.

Ce sont ces diverses politiques que je souhaite passer brièvement en revue.

La politique de développement comprend l'ensemble des programmes et mesures qui doivent permettre à notre économie d'être compétitive. Elle se situe à deux niveaux.

Au niveau de l'économie dans son ensemble, il convient de favoriser la création d'un environnement des entreprises favorables à la compétitivité.

Au niveau des divers secteurs, il s'agit d'élaborer et d'appliquer des politiques adaptées aux problèmes spécifiques de chacun.

La politique de compétitivité consiste, souvent, bien moins à agir directement sur les entreprises qu'à créer l'environnement nécessaire à leur développement.

Les actions correspondantes ont été longuement examinées dans le rapport sur les options, qu'il s'agisse de définir les règles du jeu d'une économie concurrentielle — par une politique active de la concurrence, par une meilleure concertation en matière de revenus, par une définition plus claire des rapports entre l'Etat et les entreprises, par une meilleure information économique — ou qu'il s'agisse de mieux orienter et de mettre en œuvre plus efficacement les moyens consacrés à la recherche, ou encore de développer les infrastructures de transports et de télécommunications susceptibles d'entraîner la croissance, ou enfin de dégager les ressources financières nécessaires aux investissements des entreprises.

Je voudrais cependant m'arrêter un instant sur le problème essentiel de l'emploi et de la formation professionnelle, essentiel à la fois pour l'efficacité de notre appareil productif et pour la satisfaction des aspirations des hommes.

J'ai déjà dit que le plein emploi était un objectif fondamental de notre politique économique pendant le VI^e Plan : une attention particulière sera accordée aux problèmes posés par les changements rapides d'activité auxquels les travailleurs sont confrontés et au chômage d'inadaptation qui en résulte. Dans ce but, un effort considérable sera fait au cours du VI^e Plan pour la formation professionnelle : l'objectif retenu n'est rien de moins que le doublement, d'ici à 1975, du nombre de travailleurs bénéficiant de la formation professionnelle. Quant à l'agence nationale

de l'emploi, elle développera son action en vue de l'information, de l'orientation et du placement.

Mais cette politique générale de développement doit nécessairement trouver un prolongement dans des politiques spécifiques aux différentes fonctions productives : industrie, agriculture, commerce, artisanat et services.

Dans le secteur de l'industrie, on ne soulignera jamais assez que c'est d'abord aux industriels qu'il appartient de transformer leurs entreprises et de les adapter de façon à mieux tirer parti de l'extension des marchés. Cela suppose, en premier lieu, la valorisation du potentiel existant par la consolidation des positions déjà fortes et par le renforcement et la spécialisation de petites et moyennes entreprises bien gérées et dynamiques et, en outre, une réorientation des activités industrielles vers des secteurs en développement rapide, ainsi que le développement d'implantations industrielles et commerciales françaises à l'étranger.

Dans toutes ces actions, l'Etat ne devra pas multiplier inutilement ses interventions, mais il sera amené à intervenir, suivant des modalités variables et adaptées à chaque cas, dans l'évolution des divers secteurs productifs. Au cours de la deuxième phase des travaux du Plan, des programmes sectoriels seront étudiés pour certaines industries de pointe ou pour celles faisant l'objet de mutations.

Dans le secteur de l'agriculture, élément de la prospérité nationale, l'utilisation plus efficace de notre potentiel de production reste pour le Gouvernement une préoccupation primordiale. Elle implique une évolution des structures et un effort de productivité qui — il faut le souligner — ne peut être réalisé que par les agriculteurs eux-mêmes. L'Etat, en ce domaine aussi, doit veiller à créer un environnement favorable aux progrès de productivité, tout en améliorant la situation des agriculteurs les plus défavorisés.

En outre, l'adaptation de l'offre à la demande sera recherchée dans une révision de la hiérarchie des prix, la participation des producteurs à la résorption des excédents, un effort d'amélioration de la qualité et, plus généralement, dans une meilleure organisation de la production et de la distribution.

Quant aux aides de l'Etat, leur efficacité devra être accrue par une plus grande sélectivité — elles devraient être affectées en priorité aux productions déficitaires et réservées aux producteurs organisés — et par des contreparties impliquant une véritable responsabilité des organisations de producteurs, dans le cadre d'une politique contractuelle qui devra être définie au cours des travaux de la deuxième phase d'élaboration du Plan.

Le rôle de l'Etat en matière d'aides sociales en faveur des agriculteurs devenant de plus en plus important, la répartition des cotisations sociales des agriculteurs devra être plus sélective et adaptée à la diversité des situations. De même, le régime fiscal devra tenir compte, plus que par le passé, des possibilités contributives de chacun.

L'Etat facilitera la conversion des agriculteurs qui veulent quitter la terre par une politique efficace de formation et d'emploi, par l'implantation en milieu rural d'activités secondaires ou tertiaires.

Efficacité des actions de l'Etat, responsabilité et organisation des producteurs seront donc les idées directrices de la politique agricole du VI^e Plan.

Quant aux entreprises artisanales qui représentent — il ne faut jamais l'oublier — 10 p. 100 de la population active et qui n'ont pas seulement une valeur économique, mais qui sont presque toujours, quant à la formation des hommes, un facteur de promotion, le Plan devra souligner leur importance dans la vie régionale en facilitant et en organisant la sous-traitance, en les orientant vers le développement de la qualité, en affirmant leur vocation de relais naturel et indispensable entre l'industrie et les consommateurs.

Enfin, en ce qui concerne le secteur des services, et notamment le commerce dont le rôle essentiel est attesté par sa contribution croissante à la production et à l'emploi, deux principes essentiels guideront l'action des pouvoirs publics.

Il s'agira, en premier lieu, de favoriser l'adaptation des entreprises relevant de ce secteur, en fait si varié, aux exigences d'une économie compétitive, fondée sur les règles d'une saine concurrence. Mais il conviendra en même temps de prendre les mesures nécessaires en vue de contrôler et de faciliter les changements qui interviendront dans les structures de ce secteur.

Des actions précises seront proposées à cet effet lors de la deuxième phase d'élaboration du Plan : elles tendront notamment à permettre le perfectionnement professionnel des commerçants, à élargir la diffusion des méthodes modernes de gestion par les assistants techniques du commerce, à encourager les petites entreprises à regrouper certains services communs, à résoudre les problèmes humains posés par certaines mutations qu'il ne convient pas de précipiter outre mesure, le commerce indépendant gardant toujours sa vocation propre.

Ainsi l'agriculture et les services, tout comme l'industrie et l'artisanat, pourront-ils devenir les partenaires efficaces dans une économie compétitive.

Mais, ainsi que je l'ai déjà souligné, pour tendre vers la société que nous proposons, il convient d'accorder la place qu'elles méritent aux ambitions d'amélioration des conditions de vie et de solidarité, c'est-à-dire, en fait, aux services collectifs et aux prestations sociales.

Pour les services collectifs, il nous a paru préférable de mettre l'accent sur quelques objectifs, en nombre limité, mais comportant, de la part du Gouvernement, des engagements de réalisation. Ce sera le cas, pour l'enveloppe globale — exprimée en termes de formation brute de capital fixe — des ressources consacrées aux équipements collectifs, y compris les télécommunications, et leur taux de croissance, ainsi que je l'ai déjà indiqué, sera compris entre 8,5 et 10 p. 100 au cours du VI^e Plan. Ce sera également le cas d'un certain nombre d'équipements nécessaires à la réalisation d'objectifs prioritaires et qui, dès lors, feront explicitement l'objet d'une « déclaration de priorité ».

La nouvelle procédure de régionalisation prévoira, outre une classification des équipements mieux adaptés aux procédures de décentralisation et de déconcentration, une intervention plus précoce des instances régionales, dont les commissions nationales pourront ainsi mieux prendre en compte les observations.

Enfin, quant au fond, ce sont les trois grandes ambitions du Plan — développement économique, solidarité et égalisation des chances, amélioration du cadre de vie — qui serviront de critères pour la détermination des priorités concernant les opérations à réaliser, qu'il s'agisse de l'enseignement et de la culture, de la santé et de l'action sociale, du développement urbain et de l'aménagement rural, ou encore des transports et des télécommunications.

Sur tous ces points, la deuxième phase d'élaboration du Plan permettra de définir, en fonction des orientations données par le présent rapport, des politiques et des programmes appropriés. Il reste qu'une plus grande efficacité devra, en tout cas, être recherchée dans l'utilisation des ressources qui y seront consacrées.

En ce qui concerne les prestations sociales, pour lesquelles vous avez vous-mêmes demandé, dans la loi du 31 juillet 1968, que le rapport sur les options présente un certain nombre d'indications précises, je suppose qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici les raisons des difficultés auxquelles notre système de sécurité sociale se trouve confronté après vingt-cinq ans de fonctionnement.

Les commissions du Plan et le conseil économique et social, vos commissions, ont eu l'occasion d'examiner l'ensemble de ces problèmes. De ces diverses analyses, il découle qu'au cours du VI^e Plan, la masse globale des prestations sociales continuera de s'accroître à un rythme plus rapide que la production intérieure brute — 7,3 à 7,6 p. 100 — en raison, d'une part de la croissance rapide des dépenses de santé couvertes par l'assurance maladie, d'autre part de la volonté du Gouvernement d'améliorer la situation de certaines catégories particulièrement défavorisées.

Cependant, des études seront menées, au cours de la deuxième phase, en vue de déterminer les moyens de limiter quelque peu la progression des dépenses de prestations sociales par rapport à la simple extrapolation des évolutions tendancielles : sur une base 100 en 1970, un indice 142, en 1975, pourrait être défini comme objectif, de préférence à l'indice 144 qui paraît ressortir de la projection des évolutions passées.

En ce qui concerne l'assurance maladie, le Gouvernement considère qu'il est indispensable de réaliser, par des mesures qui seront précisées au cours de la seconde phase, des économies qui s'élèveront à un minimum de 4 milliards de francs en 1975.

Pour la solution de tous ces problèmes posés par la sécurité sociale, chaque groupe social devra apporter sa contribution selon ses possibilités, mais, ainsi que le précise le rapport du Gouvernement « dans des limites qu'il s'agit de fixer après concertation avec les différents groupes intéressés ».

Je remercie, à cet égard, MM. Rivain et Ribadeau Dumas d'avoir bien voulu exprimer, dans leurs exposés, ainsi que par les amendements qu'ils ont présentés, sur ce sujet fort complexe, les points de vue constructifs des commissions au nom desquelles ils rapportent.

Le Gouvernement a également estimé que le VI^e Plan devait faire un effort particulier en faveur des personnes âgées : au cours du VI^e Plan, les allocations vieillesse feront l'objet d'un relèvement substantiel, plus élevé que l'augmentation des salaires. Un effort important sera également accompli de façon prioritaire, en faveur des handicapés, adultes comme enfants.

Quant à la politique familiale — pour laquelle il faut reconnaître que la législation est de loin la plus avancée par rapport aux autres pays — le Gouvernement a été sensible aux préoccupations qui se sont exprimées au Conseil économique et social

et ici-même, notamment dans la perspective d'un encouragement à l'indispensable essor démographique : à partir du bilan qui sera fait à ce sujet au cours de la deuxième phase, des actions appropriées seront étudiées. Dès maintenant, le Gouvernement retient le vœu exprimé par le Conseil économique et social et par vous-mêmes, tendant, d'une part, à garantir le pouvoir d'achat des prestations familiales contre l'évolution des prix, d'autre part, à prendre des mesures en faveur des familles les plus nombreuses, et les plus démunies.

Venons-en à l'aménagement du territoire.

La politique d'aménagement du territoire ne se surajoute pas, plus ou moins artificiellement, à la politique nationale de développement et de progrès. Elle répond à la fois aux trois principes : de compétitivité — dans la mesure où elle permet une meilleure utilisation des espaces et des hommes — de solidarité — puisqu'elle vise à assurer aux citoyens des chances égales, quel que soit leur lieu de résidence — et d'amélioration du cadre de vie — par la protection de la nature, l'aménagement rural et l'équipement urbain.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement est décidé à poursuivre cette politique. Je souligne ici, sans ambiguïté, que, contrairement à ce qui a pu être dit, le VI^e Plan, en soulignant le nécessaire développement des régions qui disposent des atouts nécessaires à une industrialisation compétitive — région parisienne, Nord, région rhodanienne et façade méditerranéenne — prévoit explicitement la poursuite indispensable de l'effort en faveur des régions de l'Ouest, du Centre et du Sud-Ouest. De même, une attention particulière continuera à être portée aux problèmes posés par l'adaptation des régions frontalières du Nord et de l'Est affectées par la mutation de certaines activités industrielles de base. Pour appliquer l'ensemble de cette politique, le régime des aides devra être remanié et certainement simplifié.

Enfin, étroitement liées à l'aménagement du territoire, sont les actions à mener pour l'aménagement de l'espace rural et pour l'équipement urbain.

Sur le premier point, il s'agira de favoriser, en milieu rural, la modernisation d'activités économiques par le développement d'activités nouvelles — industrialisation dans les centres urbains, loisirs, tourisme — tout en protégeant et mettant en valeur les ressources naturelles. Quant au développement urbain, qui va encore s'accroître pendant le VI^e Plan — 42 millions d'habitants, soit plus des trois quarts de la population, habiteront probablement en 1975 dans des agglomérations urbaines — il nécessitera la poursuite, à un rythme élevé, de l'effort d'équipement ainsi que des actions plus efficaces pour maîtriser le marché foncier.

Pour permettre aux communes de s'adapter aux responsabilités nouvelles liées à l'équipement urbain, le rapport recommande l'utilisation des formules d'association et de coopération intercommunales, favorisées par des incitations de l'Etat.

Je signalerai, pour terminer sur ce point, que le Gouvernement a décidé la mise en œuvre de contrats de Plan conclus entre l'Etat et certaines collectivités locales, comportant des engagements réciproques sur la réalisation d'équipements collectifs. Il s'agit là d'une politique qui devra aller s'élargissant dans l'avenir.

Tels me paraissent être les principes dominants qui, aux yeux du Gouvernement, devront inspirer la préparation du VI^e Plan. Car — je le rappelle ici, après M. le Premier ministre — ce qui vous est présenté aujourd'hui, ce n'est pas le VI^e Plan lui-même, mais les principales options qui devront commander sa préparation. Pendant un an encore, plusieurs milliers de personnes, dans les diverses commissions siégeant aux échelons départemental, régional et national, vont s'attacher à traduire en mesures précises les orientations que le Parlement aura adoptées.

Vous comprenez dès lors l'importance que le Gouvernement attache au débat qui commence, dont il va tirer des indications essentielles pour la poursuite de sa politique. A la fin de ce débat, M. le Premier ministre reprendra l'essentiel des points sur lesquels vos interventions lui auront paru justifier, dans le texte du rapport, des précisions, des compléments ou des modifications.

Le Plan relève de la responsabilité non seulement du Gouvernement, mais de la nation tout entière, que vous représentez ici. C'est à la nation tout entière qu'il appartient de le réaliser.

Vous savez combien le Gouvernement souhaite obtenir, sur les grands objectifs de ce Plan, un large accord des divers partenaires concernés, pouvant conduire à une économie utilisant largement des procédures contractuelles. Du moins la confrontation des points de vue aura-t-elle permis de mieux mesurer l'importance des problèmes posés, de mieux préciser les choix qu'il est impossible d'esquiver, de mieux faire sentir à tous les exigences du développement.

Par votre débat, puis par votre vote, je l'espère, vous manifesterez l'adhésion des Français à cette grande affaire nationale qui doit préparer l'avenir du pays. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 1184, portant approbation d'un rapport sur les principales options qui commandent la préparation du VI^e Plan. (Rapport n° 1203 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1231 de M. Lemaire, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1236 de M. Ribadeau Dumas, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

